



La petite enfance, un enjeu primordial pour le MOC

Table des matières

1 – La petite enfance, un enjeu primordial pour le MOC	
Par Virginie DELVAUX	3
2 – Quels enjeux pour la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles ?	
Par Bernard DE VOS	5
3 – Les jeunes enfants à Bruxelles : d’une logique institutionnelle à une vision systémique	
Par Perrine HUMBLET	10
4 – La réforme de l’accueil de la petite enfance en FWB : 15 points	
Par Benoît PARMENTIER	14
5 – Regard féministe sur les différents enjeux de l’accueil de la petite enfance	
Par Anne TEHEUX	21
6 – Innover pour mieux accueillir la petite enfance	
Table-ronde : BébéBus, Raids, Winnie-Kot, Ligue des Familles	24
7 – Quels positionnements politiques pour les organisations du MOC	
Regards croisés: CSC, Vie Féminine, Mutualités chrétiennes, MOC	31
8 – Revendications de Vie Féminine pour la petite enfance	
Par Cécile DE WANDELEER	37
9 – Conclusions	
Par Christian KUNSCH	40

1 Introduction

Par **Virginie DELVAUX** – Directrice du CIEP Communautaire

La petite enfance a toujours été un enjeu prioritaire pour le Mouvement mais il est vrai que, depuis quelques années, nous avons, avant tout, mené un travail de veille sur le sujet. Aujourd'hui, la volonté est de relancer une dynamique plus proactive.

Il était donc important de faire le point sur les enjeux actuels du secteur et de pouvoir débattre ensemble de la manière dont nous pouvons agir sur cette matière. Parce que cela fait longtemps qu'il y a urgence dans le domaine de la petite enfance et qu'on ne sait trop pour quelles (mauvaises) raisons nous acceptons, placides, des situations inacceptables en termes de droit d'accès à un milieu d'accueil de qualité, en matière d'inégalités sociales, d'inégalités de sexe, en matière de pauvreté. Nous le montrions déjà en 2013 dans notre capsule vidéo « Changeons de cap. Osons un monde solidaire »¹.

La situation est dramatique. Cela fait pourtant des années que le politique est informé de la situation. Sur Bruxelles, par exemple, où l'enjeu sera crucial ces dix prochaines années. En effet, si les places ont été augmentées, elles n'ont pas permis de compenser l'augmentation prévue du taux de natalité couplé à une baisse du nombre d'accueillantes. En FWB, un enfant sur 4 seulement a accès à un milieu d'accueil de qualité (ils sont encore moins à accéder à un milieu d'accueil accessible financièrement), les

disparités régionales et intra-régionales sont énormes, le statut des accueillantes n'est toujours pas complet. La liste est encore longue.

Pourtant, une enquête de l'Unicef de 2008² a montré que les politiques d'accueil de l'enfance auraient une fonction sur le PIB qui pourrait rapporter près de huit fois ce que coûte la mise en place de ces propres politiques. Qu'attendons-nous alors ?

Pour y voir plus clair dans ce dossier, nous avons donc décidé de donner la parole à des acteurs diversifiés et complémentaires : experts et témoins de terrain, chercheurs, institutions, ainsi que des représentants de nos organisations socioculturelles et socioéconomiques afin de nous aider à cerner précisément les enjeux de la question.

Bernard De Vos, Délégué général aux Droits de l'Enfant, analyse, dans son introduction, la situation de la petite enfance en FWB sous le prisme de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant datant de 1989. Perrine Humblet, sociologue et experte pour l'Observatoire de l'Enfant de la COCOE, précise la situation sur Bruxelles à partir d'études menées et de données statistiques disponibles en pointant l'importance d'améliorer le croisement des données et la précision de nouvelles recherches à mener dans le domaine. Ensuite, la parole

¹ <https://vimeo.com/90005854>

² Voir Bilan Innocenti 8, « *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant* », UNICEF, décembre 2008.

est donnée à Benoît Parmentier, administrateur général de l'ONE, qui entame, depuis plus d'un an, avec son institution, un processus de refonte de la politique d'accueil. Il y présente les 15 objectifs prioritaires définis par l'ONE. Issus de l'Article 66 de son contrat de gestion, l'ONE compte bien questionner toute une série d'enjeux comme le refinancement des milieux d'accueil, la réactualisation du cadre juridique, la simplification des modalités d'inscriptions, etc. Enfin, en regard de cette démarche, Anne Teheux, directrice de la FSMI, pose, elle, un regard féministe et critique sur le secteur et nous aidera à y avoir une lecture genrée : des familles bénéficiaires aux travailleuses liées à l'accueil.

Enfin, dans ce cahier, nous mettons le focus sur des initiatives originales cherchant à

répondre aux besoins d'aujourd'hui mais ne rentrant pas toujours dans les cases des activités normées du secteur. Elles nous feront donc écho de leurs spécificités, de leurs obstacles, de la manière dont elles voient la société en 2016 et des nouveaux défis que cela pose. Ce qui nous permet d'introduire notre dernière réflexion portée par plusieurs composantes du Mouvement Ouvrier Chrétien sur ce qu'il y a à faire dans le domaine. A ce sujet, Vie Féminine, la CNE et les Mutualités Chrétiennes font le point sur les enjeux pour le Mouvement avant que Christian Kunsch, Président du MOC, ne conclue cet ouvrage en replaçant la thématique dans la trajectoire d'un combat culturel et social à poursuivre voire, disons le fortement, à réinvestir de manière urgente. ■

2 Quels enjeux pour la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Par **Bernard DE VOS** – Délégué général aux droits de l'enfant

Je ne suis pas un spécialiste de la petite enfance, mais mon association s'intéresse à toutes les questions concernant la jeunesse de 0 à 18 ans. Ce matin, nous nous intéresserons à la question de la petite enfance et ses enjeux. À midi, je discuterai de la situation des auteurs de faits qualifiés d'infraction et la création d'une possible nouvelle institution à Bruxelles. Je serai à Verviers pour parler de la radicalisation des jeunes. C'est tout l'intérêt de l'institution de pouvoir faire des ponts entre les différents aspects des politiques en matière d'enfance et de jeunesse.

Il est important de faire la promotion de la convention des droits de l'enfant. Elle existe depuis plus de vingt-cinq ans, mais est mal connue et mal appliquée en faveur des enfants et des jeunes. Depuis le début de mon mandat, j'ai voulu que ce soit une promotion populaire, dans le bon sens du terme. Que l'on sorte des colloques, des conférences et qu'on aille à la rencontre du public le plus possible. Notamment avec ce bus que vous connaissez peut-être. Il sillonne la Wallonie pour aller à la rencontre des gens et parler des droits de l'enfant comme étant un sujet avec lequel on peut presque jouer. Ça ne doit pas être une matière austère.

Pour introduire mon intervention, je répondrais aux deux questions que l'on m'a le plus posées depuis le début de mon mandat. La première a peu d'intérêt ici et la deuxième nous permettra de rentrer dans le vif du sujet.

À quand un délégué général aux devoirs de l'enfant ?

Une question qui taraude pas mal de monde, car les droits doivent toujours être compensés par des devoirs. Pendant trente ans j'ai travaillé comme éducateur donc j'ai rencontré beaucoup de jeunes de milieux différents. Plutôt issu d'un milieu protégé, cela m'a permis de rencontrer des jeunes en grande difficulté depuis leur plus tendre enfance. Les jeunes qui sont élevés et promus par leurs parents, dont les droits sont respectés, ont une fâcheuse tendance à respecter naturellement leurs devoirs et leurs responsabilités en grandissant. Mais ceux dont les droits sont bafoués en permanence, qui sont exclus, stigmatisés, ségrégés, n'ont pas de place dans les milieux d'accueils, qui ne trouvent pas de place en maternelle parce que leurs parents viennent de quartiers défavorisés, c'est à ces enfants qu'il faut rappeler l'existence et les exigences des devoirs et des responsabilités. L'éducation se passe du plus âgé vers le plus jeune. Donc, si on respecte les droits de nos enfants, on s'assure de vivre dans une société plus pacifiée, plus égalitaire et agréable à vivre que celle que l'on connaît actuellement.

Que pensez-vous de la Belgique au regard de ses engagements internationaux à travers la convention ?

Globalement je pensais que la Belgique n'était pas le plus mauvais élève, je le crois toujours.

Ce n'est pas un pays barbare en matière des droits de l'enfant, mais on a un souci avec la question de la pauvreté. Pendant six mois nous avons été à la rencontre d'acteurs de terrain, qui travaillent avec des familles qui connaissent la pauvreté. Par leur intermédiaire, nous avons organisé des conférences citoyennes en Wallonie et à Bruxelles pour entendre le vécu de ces personnes. J'étais gêné d'avoir répondu que tout allait bien. Nous sommes une république barbare. Pas un seul article de la convention, qui garantit toute une série de droit aux enfants, ne résiste à l'épreuve de la pauvreté. La pauvreté est le fossoyeur des droits de l'enfant. Prenons le droit à la santé, lors de nos visites, nous avons constaté qu'il n'était pas appliqué. Certains enfants doivent encore plisser les yeux à l'arrière de la classe parce que les parents ont dû choisir entre la tartine tous les midis et les lunettes, d'autres enfants ont les dents qui poussent dans tous les sens parce qu'un appareil coûte la peau des fesses.

Certains enfants sont privés de soins dans les structures hospitalières en raison de dettes contractées par leurs parents. Ce n'est pas évident quand on doit rendre compte de la réalité devant les autorités internationales. En Région wallonne, 30% des enfants vivent sous le seuil de pauvreté, 40% à Bruxelles. Ce n'est pas entre intellectuels dans une salle qu'on change les choses bien qu'on soit tous d'accord. Si il n'y a pas une masse critique de gens conscients et dûment informés qui agit, on n'avance pas.¹

Aujourd'hui, on ne peut plus parler de pauvreté infantile, c'est devenu presque insupportable aux yeux de certains. Mais il faut en parler. La pauvreté des enfants, c'est celle dont ils héritent de leurs parents qui n'ont pas les moyens de les éduquer dans les meilleures conditions. Certains États s'organisent mieux que d'autres pour limiter les conséquences et incidences sur les enfants en organisant des services sociaux de qualités et bien répartis sur tout le territoire. Ils organisent l'accueil de la petite enfance dans des dispositifs

cohérents, accessible au plus grand nombre, sans stigmatisation, ségrégation et sans tri. Ils tentent de se rapprocher d'une couverture universelle, en organisant des écoles de qualités équitable et égalitaire, en assurant la gratuité aux activités de loisirs, culturelles et sportives.

État des lieux de la situation en Belgique

Les lieux d'accueils ne sont plus ceux qu'on connaissait autrefois : où l'on nettoyait constamment le sol, stérilisait les tétines, on dormait dans des lits-cages, etc. Aujourd'hui les crèches sont des lieux d'éveils à la socialisation. Des prérequis sur l'aspect cognitif permettent une ouverture à la psychomotricité et la diversité culturelle. Les parents peuvent également y faire état des difficultés qu'ils ont avec leur enfant. « C'est un retour sur investissement inégalable » pour reprendre les mots de la Ligue des Familles. Bien commencer sa carrière éducative c'est s'assurer d'avoir un devenir et un avenir le plus cohérent et harmonieux possible.

L'état des lieux en Belgique n'est pas terriblement réjouissant. Selon les chiffres de la Ligue des Familles, de 2002 à fin 2014, on peut observer une augmentation du nombre de places d'accueil de 40%. lié à une plus forte augmentation de l'offre d'accueil non subsidiée. Cependant, le taux de couverture, lui, n'a pas augmenté en conséquence, d'une part à cause du taux de natalité qui a augmenté de 10%, d'autre part à cause de la diminution auprès des accueillantes conventionnées. Cela entraîne des inégalités étant donné les coûts élevés de certains lieux d'accueils.

Aujourd'hui, il existe beaucoup de régions mal couvertes. C'est lié à beaucoup de raisons. Notamment le fait que les lieux d'accueils subventionnés s'installent sur base d'un appel à projets et dans certaines régions, il n'y en a pas suffisamment pour arriver aux objectifs fixés.

Dans certains quartiers de Bruxelles, comme Anderlecht et Molenbeek, le taux de

¹ Malgré les critiques qu'on peut faire à l'opération Viva For Life, il faut constater que lorsqu'un gros média bombarde le public de chiffres, cela permet d'avoir une information correcte même si ce n'est pas suffisant.

couverture est très faible par rapport à d'autres communes plus prospères dans lesquelles les gens sont au travail.

Il ne faut pas uniquement prendre en considération les attentes des gens qui travaillent. Le besoin des familles qui savent que leur enfant doit profiter d'un autre endroit d'encadrement (que de simplement rester à la maison) est aussi important. Même avec un certain confort de vie, il y a des jours où on en peut plus ! Certaines mamans sont obligées de vivre 24h/24 avec un enfant. Il est donc normal, à certains moments, de vouloir faire une pause, en confiant son enfant à un milieu d'accueil extérieur.

Quelques points d'attentions:

L'articulation des différents niveaux de pouvoir est primordiale. Il est important de promouvoir plus de cohérence et de coordination des politiques en matière d'enfance. Depuis le plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte, les transitions sont difficiles. D'ailleurs, le ministre Madrane souhaitait élargir la palette d'âge d'aide à la jeunesse. Elle est actuellement de zéro à 18 ans. Le Ministre estime qu'ouvrir les dispositifs de milieu ouvert qui travaillent avec les jeunes dans les quartiers aux jeunes de 18 à 25 ans serait judicieux pour faciliter les transitions.

J'ai notamment présidé un groupe de travail du Pacte pour un enseignement d'excellence de madame Milquet sur des sujets divers et varié et notamment sur le rythme scolaire. La vie change du tout au tout lorsqu'un enfant passe d'un lieu d'accueil de la petite enfance, ou une crèche, à l'école maternelle. Les personnes qui travaillent dans le milieu de la petite enfance le constatent, il n'y a pas de transition correcte avec l'enseignement primaire, secondaire, etc.

Mettre un enfant à l'accueil à trois mois n'est pas la meilleure des solutions. Il s'agit ici encore d'un exemple pour lequel il faut une connexion entre les niveaux de pouvoirs. Certains pays scandinaves assurent ce qu'on appelle la couverture universelle. Dans ces pays, l'accès à la crèche n'est pas avant un an et le congé parental est partagé entre les deux pa-

rents pendant cette année. C'est dans l'intérêt des enfants. Cependant, si on veut imaginer aller jusqu'à six mois, il faut garantir aux gens qu'ils aient de quoi vivre. Il faut donc travailler avec les responsables fédéraux qui travaillent sur les politiques d'emploi. C'est d'autant plus important dans une situation où l'emploi manque et est mal distribué. De plus, cela profiterait à certaines personnes sans emploi puisque, si une personne libère un emploi pendant une certaine durée, cela permet à des personnes sans emploi de pouvoir travailler. Il est donc important d'assurer une cohérence entre les différents niveaux de pouvoirs et même, entre les compétences.

La reconnaissance des accueillantes est insuffisante

Quand on voit le salaire d'un professeur d'université, la reconnaissance qu'il a au niveau sociétal, la formation et le salaire dont il bénéficie et à l'opposé, la reconnaissance qu'ont les puéricultrices et les accueillantes de la petite enfance, ainsi que la formation et les salaires dont elles peuvent bénéficier, il y a de quoi se poser des questions sur les priorités qui sont mises par la société.

Si un professeur d'université fait des erreurs avec un élève en deuxième master, les dégâts pour la société ne sont pas si graves. L'élève a toujours la possibilité de se réorienter. Mais un enfant de un ou deux ans, qui se retrouve dans une crèche avec une puéricultrice qui n'est pas reconnue, pas suffisamment soutenue, dont la formation pourrait clairement être améliorée afin qu'elles puissent mieux encadrer les enfants, c'est une autre affaire. On reçoit des plaintes d'enfants pas correctement traités auprès de notre institution. Mais peut-on vraiment porter une critique acerbe et difficile envers des professionnels pour qui la formation n'est pas suffisante ? Pour encourager la formation, il faut davantage reconnaître les professionnels. Les accueillantes n'ont pas beaucoup de moyens, ce qui explique que le nombre d'enfants accueillis auprès d'accueillantes conventionnées diminue.

Une nécessaire alliance éducative au sein des lieux d'accueils

La création d'une alliance éducative au sein des lieux d'accueils de la petite enfance n'est pas assez encouragée alors qu'ils y sont propices. Globalement, si il y a bien une institution qui compte dans la vie des enfants et qui a évolué ces dernières années, c'est la famille. De la famille classique, que nous avons connue, aux familles pluri-parentales, homoparentales, monoparentales, adoptante, les familles éclatées, etc. ces changements de réalités ne sont pas assez pris en considération. Cette évolution implique des changements de vies, des déplacements dans la manière de faire autorité, etc. Selon moi, on doit sortir de cette notion colonialiste de soutien à la parentalité pour aller vers une logique d'accompagnement des familles. Accompagner vient de « partager le pain », c'est donc une logique totalement différente. Il faut pouvoir appréhender les évolutions sociétales et familiales. Plus on est formé et éduqué, plus on est instruit et plus on peut mettre à distance ces évolutions et les gérer correctement. Moins on dispose d'un capital culturel, moins c'est évident à gérer parce que la manière de faire autorité, de se comporter avec son enfant a fondamentalement changé au cours des dernières années. Certains pays organisent une alliance éducative avec les parents à partir de la crèche, mieux et de manière insistante.

Les parents sont trop vite mis hors-jeu pas isolé dans autre version

Quand ça va mal avec les petits enfants, qu'ils sont maltraités dans leurs familles parce que les parents ne sont pas toujours compétents, les solutions classiques sont la pouponnière, le SAJ ou pire, les hôpitaux. Régulièrement, je suis saisi pour des cas concernant des enfants en bas âges qui restent pendant des mois dans des structures hospitalières, un endroit qui n'est pas fait pour eux. Ils y rentrent en parfaite san-

té, avec des problèmes de microbes, et ils en ressortent parfois malades. C'est un vrai scandale. Si j'en parle juste après l'accompagnement des familles, c'est que je suis intimement persuadé que certains parents ne sont pas capables d'éduquer leur enfant et qu'il faut, pendant un certain temps, leur retirer leur enfant. Mais dans l'état actuel des choses, les enfants restent beaucoup trop longtemps éloignés de leurs parents. Rien n'est fait, ou peu, pour combler le manque de compétence ou le manque de compréhension des enjeux éducatifs de la part de ces parents. Quand on place un enfant dans un hôpital ou en pouponnière, il faudrait un deuxième mandat pour qu'une équipe puisse travailler en parallèle sur les compétences des parents avec ceux-ci. Et qu'après avoir travaillé six mois, l'équipe statue de manière définitive : cette maman ou ce papa n'y arrivera pas (ou l'inverse). Mais actuellement, on met des parents hors-jeu de leur responsabilité éducative vis-à-vis de leur enfant beaucoup trop tôt. Ça nous rend champions du monde toutes catégories pour la durée des placements. À titre d'exemple, le placement moyen d'un enfant, tous âges confondus jusqu'à 18 ans, est de deux ans et sept mois en Belgique. En France, c'est treize mois. Il y a d'autres pays où c'est encore bien moins. Mais ça demande une logique d'intervention totalement différente, basée sur la confiance de la compétence des parents par principe. Après, il est possible de revenir en arrière pour certaines familles et statuer sur le fait que le principe n'est pas acceptable.

Pour une logique inclusive

Il est inutile d'essayer de faire de l'inclusion dans l'enseignement si on n'y est pas arrivé à la crèche ou dans les milieux d'accueils. L'inclusion, l'appréhension des difficultés et le fait que le système s'adapte à celles-ci sans demander à la personne en difficulté de s'adapter au système, c'est très important.

En Belgique, nous avons un enseignement spécialisé de très grande qualité qu'on nous envie, avec des professionnels de grande qualité. Mais nous avons, dans cet enseignement

spécialisé, beaucoup d'enfants qui n'ont rien à y faire. Sans handicap, ni physique ni mental, mais qui ont simplement un retard culturel lié, entre autres, à leur milieu d'origine, au manque de compréhension des enjeux scolaires par les parents. Cela est d'autant plus renforcé dans les populations d'origine immigrée, et dans les régions comptant une forte population migrante. Donc pour ces enfants qui se retrouvent massivement dans l'enseignement spécialisé, où on met notamment les dyslexiques, etc., c'est une boucherie. Quand on voit le pourcentage de réussite des enfants du spécialisé au CEB, on comprend que ce sont des carrières scolaires qui sont « déglinguées » dès l'entrée en première maternelle.

C'est une situation qu'on est nombreux à dénoncer mais qui est souvent passée sous silence ou déconsidérée. On peut observer un début de compréhension auprès de la ministre Milquet

qui a pris certains engagements en la matière. Mais c'est beaucoup trop lent. Cette situation, tout le monde la connaît et elle prend encore des proportions très importantes avec l'arrivée des familles migrantes qui ne connaissent pas la langue, il n'y a pas assez de classes passerelles, etc. donc l'enseignement spécialisé est le réceptacle de toutes ces difficultés.

La différence entre l'intégration et l'inclusion est que dans une démarche d'intégration, on demande à un enfant ou un jeune de s'adapter et on l'aide à s'adapter à un système. A l'opposé, dans la logique inclusive, que je recommande dès les milieux d'accueil, c'est le système qui s'organise pour s'adapter lui-même à toutes les situations de besoins spécifiques que peuvent rencontrer les enfants. Et donc les besoins spécifiques ça peut être un handicap, le fait que l'enfant maîtrise mal la langue véhiculaire, ou qu'un enfant ait des codes culturels différents. ■

3 Les jeunes enfants à Bruxelles : d'une logique institutionnelle à une vision systémique?

Par Perrine HUMBLET, ULB – Experte à l'Observatoire de l'enfant de la COCOF

Cette note¹ vise à étudier globalement les contextes sociaux et politiques qui permettent d'assurer, de manière socialement équitable, le bien-être, la santé et le développement des jeunes enfants de moins de 6 ans. Pour ce faire, nous avons pris en compte les différents systèmes dans lesquels se développent les enfants. Il s'agit en effet, que les enfants développent tout leur potentiel aux plans physique, affectif, cognitif, social, langagier, moteur et cela, simultanément.

Quelques éléments significatifs de la région pour les enfants 0-6 ans

La région se particularise par un taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) qui est particulièrement élevé (41,2%, fourchette [34% - 48,4%]) et connaît des inégalités intra-régionales très prononcées. Une croissance démographique s'y développe depuis une vingtaine d'années, laquelle est surtout prononcée dans les quartiers et secteurs à faible indice de richesse, ce qui a pour conséquence que le nombre absolu

d'enfants à risque de vivre en situation de précarité est croissant.

Sur le plan politique et institutionnel, on ne peut que constater la complexité régionale : niveau fédéral, la Communauté française, la Communauté flamande, la Région, la COCOF, la VGC, la COCOM, les communes et les CPAS ont tous des compétences relatives aux enfants de moins de six ans. Or, les données nécessaires aux politiques de l'enfance sont peu nombreuses et de faible qualité. Le nombre d'enfants est imprécis (du fait des enfants sans permis de séjour légal) et, surtout, le nombre d'enfants visés par les politiques relatives aux matières personnalisables (communautaires) ne peut légalement pas être calculé. Enfin, bien que le plurilinguisme de l'éducation familiale soit une donnée fondamentale pour l'instruction, on ne dispose pas de données pour les jeunes enfants ; il est estimé à 50% chez les moins de dix-huit ans.

Certains leviers pour la santé des jeunes enfants sont favorables : on constate un allaitement maternel important, y compris dans des zones socio-économiques faibles, une couverture vaccinale supérieure aux seuils d'immunité collective et une vaccination complète plus fréquente chez les enfants qui sont suivis par les services ONE et K&G. Toutefois, la précarité s'inscrit dans le paysage et favorise les facteurs de risque, avec 35% des grossesses qui sont dans la catégorie à risque. Le risque de décès avant l'âge de un an est de 3,4/1000 naissances vivantes, mais il varie selon le milieu

¹ Cette communication poursuit l'objectif de présenter de manière succincte l'étude publiée par la revue *Brussels Studies* dans le cadre de la collection 'Notes de synthèse' : P Humblet, G Amerijckx (ULB), S Aujean (Cocof OE), M Deguery (OSS), M Vandendbroeck (Ugent), B Wayens (IRIB-ULB-OE) Note de synthèse BSI: Les jeunes enfants à Bruxelles: d'une logique institutionnelle à une vision systémique. *Brussels Studies*, 91, septembre 2015.

socio-économique du ménage et la nationalité. Peu de données relatives à la morbidité sont disponibles pour l'ensemble des enfants résidant à Bruxelles, sauf quelques-unes dépistées à la naissance et couvertes par l'INAMI comme les hémoglobinopathies. En dehors des statistiques de la période périnatale et de celles relatives aux décès, on ne dispose que des données collectées isolément par les institutions communautaires compétentes pour l'enfance, soit l'ONE et Kind en Gezin, avec les problèmes de compatibilité de données que cela implique. Après l'âge de trois ans, ce sont les institutions relatives à la santé des écoliers qui interviennent. Ainsi, la Promotion de la santé à l'école (PSE pour la FWB) et les *Centra voor leerlingenbegeleiding* (CLB pour la VG) suivent la santé de tous les enfants inscrits à l'école maternelle mais les visites obligatoires sont réalisées en 1ère et 3è maternelles pour la FWB et en 2è maternelle pour la VG. Les données ne sont donc également pas cumulables. Cette source a mis en évidence un réel problème de surcharge pondérale à Bruxelles (en 1^{ère} maternelle le taux prévalence est de 21,2% avec 8,8% d'obésité).

On peut donc conclure que, hors du champ périnatal, les mesures régionales de la santé des jeunes enfants sont pauvres et que celles qui sont collectées par les organes communautaires présentent différentes faiblesses. Bien que plus riches, elles ne sont pas organisées pour pouvoir être compatibles et donc cumulées, et elles ne portent que sur les populations d'enfants qui fréquentent les institutions respectives, soit l'ONE-K&G, soit l'école.

Que se passe-t-il pour les enfants qui ne sont pas inclus dans l'un ou l'autre de ces programmes ? Pas de réponse possible, vu l'éclatement des compétences.

Mieux connaître les microsystèmes de l'enfance

Nous avons envisagé l'environnement familial, les services à la petite enfance et l'environnement résidentiel.

Comme éléments significatifs relatifs à la famille, retenons que, à la naissance de l'enfant, pour les années 2008 à 2011, les familles biactives représentaient 39,3% des naissances, les mono-actives 29,6%, et que ces chiffres varient au niveau géographique. Par exemple, les familles biactives représentaient 65,0% à Woluwe Saint-Lambert, 30,0% à Bruxelles-Ville et 20,5% à Molenbeek. Ces proportions varient, en fait, selon le milieu social puisque, à Bruxelles, le taux d'activité des femmes de niveau d'études supérieures est 2,7 fois supérieur à celui de l'activité des femmes de niveau d'études inférieures. Les familles diffèrent également sur le plan économique. Les estimations convergent autour de 25% de familles avec jeunes enfants connaissant une situation précaire. Enfin, au niveau du statut, combien de familles sans permis de séjour ? Un pointage récent avait estimé à 3,5% des naissances dans ce type de familles.

Pour ce qui concerne les services de promotion de la santé, il n'existe pas de taux de couverture régional des consultations pour enfants. Ces services relatifs à la santé et au développement de l'enfant dépendent d'institutions (ONE-K&G) qui, bien que seules compétentes en la matière, sont, en réalité, deux à les organiser, ce qui les réduit à devoir limiter leurs responsabilités aux seules familles et enfants inscrits dans leurs services et non à l'ensemble des enfants bruxellois. Une enquête régionale effectuée à propos de la vaccination (PROVAC) sur un échantillon représentatif des enfants âgés de 18-24 mois, identifie une fréquentation des consultations pour enfants à 63% de consultations régulières ou systématiques, 15% épisodiques, 22% nulles. Ces derniers, soit un enfant sur cinq : quels sont-ils ? comment sont-ils suivis ? Est-il légitime de considérer qu'ils sont tous suivis par un médecin privé ?

Pour ce qui concerne les services d'accueil et d'éducation pour les enfants de moins de 3 ans, ceux-ci ciblent en grande partie les enfants de parents actifs. C'est ainsi que dans la population générale d'enfants, de parents actifs ou non, on trouve deux fois plus souvent, dans ces services, des enfants dont les parents ont un niveau supérieur d'études plutôt qu'un niveau

inférieur. Parallèlement, l'offre de places des milieux de la petite enfance (0-3 ans) est inégale, avec 3.4 fois plus de places dans les communes les plus équipées par rapport à celles qui ont le moins de places à offrir. Pour l'école maternelle, quelques études qualitatives et quantitatives mènent à conclure que l'entrée à l'école maternelle correspond à un passage assez brutal où l'enfant n'est désormais plus que considéré comme un élève, et que, pour les enfants qui entrent en classe d'accueil à 2.5 ans - 3 ans, ce passage est peu cohérent avec les attentes et les besoins d'accueil et d'éducation de cet âge.

Enfin, pour ce qui concerne l'environnement, peu d'informations sont disponibles sur les logements sur-occupés et sur les demandes non satisfaites émanant de familles avec enfants. Les espaces publics, si importants pour les enfants, ont fait l'objet d'une évaluation par Bruxelles Environnement qui a conclu à l'inégalité de l'offre des aires de jeux dans la région et défini des zones prioritaires d'action en axant les aménagements pour augmenter le caractère ludique de tous les espaces publics.

Quels sont les enjeux et comment replacer les jeunes enfants bruxellois dans l'agenda politique ?

Voici quelques-uns des enjeux pointés par l'étude.

Développer l'offre d'accueil 0-3 ans :

- Ce défi est reconnu par les différents acteurs politiques sur le plan quantitatif. Plus de 5850 nouvelles places ont été créées entre 1996 et 2012. Cependant, comme le nombre total d'enfants a également augmenté pendant cette période, le taux de couverture est resté stable. L'effort consenti a surtout évité de voir la situation se dégrader. Néanmoins, les organismes toujours désireux de créer de nouvelles places doivent actuellement faire preuve d'une véritable ingénierie administrative pour s'accorder avec neuf acteurs institutionnels formant une mosaïque illisible.

Développer la fonction d'inclusion sociale dans les services d'accueil et éducation :

- Pour les 0-3 ans, la fonction sociale des crèches est progressivement valorisée par les deux institutions communautaires, et plusieurs recherches-actions permettent de percevoir des débuts de réponses sur le comment faire pour assurer une fonction d'inclusion. Ce mouvement est récent et ne connaît pas encore de généralisation.
- Pour l'école maternelle, la problématique de la pénurie de places liée à la croissance démographique est considérée comme une priorité mais doit se doubler d'un effort conséquent sur le plan qualitatif. Néanmoins, la coordination entre les deux communautés pour garantir l'accès de tous les enfants bruxellois à l'école maternelle et pour connaître l'issue des refus d'inscriptions n'est pas en place, alors que les enfants scolarisés en première primaire sans avoir pu bénéficier de l'école maternelle se font plus nombreux. En outre, la question de 'l'accessibilité secondaire', soit ce qui se passe au quotidien, une fois la porte franchie et qui rend la scolarité désirable et satisfaisante (pratiques d'accueil, pratiques pédagogiques, interactions professionnels-enfants-parents) doit entrer à l'agenda politique, pour lutter contre les inégalités sociales menant à l'échec scolaire en primaires.

Valoriser le multilinguisme de fait de tous les enfants et familles bruxelloises.

- Différentes approches ont été tentées dans différents pays visant le monolinguisme ou la prise en compte du multilinguisme dans les institutions éducatives, avec pas mal de désillusions. Pour les enfants de moins de 6 ans, les institutions éducatives représentent des lieux où se développent les premières expériences de socialisation extrafamiliales. Ces expériences ont des effets variables dans la construction identitaire, la Culture, les acquis cognitifs. La place réservée à la langue familiale y joue un rôle clé. C'est la compétence langagière globale des enfants qui importe pour pouvoir s'intégrer dans les divers envi-

ronnements culturels ; celle-ci nécessite une approche positive alors qu'il n'est pas rare qu'on voie le multilinguisme des 'expats' comme une richesse et celui des immigrés économiques comme une entrave à la réussite scolaire.

Renforcer une approche régionale, l'approche communautaire ne permettant pas de garantir une politique publique cohérente pour tous les enfants bruxellois.

- Avec les nombreux niveaux compétents, les risques de dilution des responsabilités sont importants
- Les institutions communautaires ne pouvant pas considérer a priori quels individus ni quels services font partie de leur public cible, des failles peuvent se produire, à l'instar des crèches non déclarées aux entités responsables du contrôle de ce secteur d'activité, l'ONE et K&G (et un décès d'enfant par accident).
- Les spécificités régionales sont peu prises en compte par les institutions communautaires
- Et, à l'inverse, pour la population, les différences entre les services offerts par les institutions communautaires sont peu claires et complexes

Élaborer un plan d'urgence pour l'enfance en RBC

- Une région jeune, un grand nombre d'enfants est synonyme de richesse si et seulement s'ils

se développent favorablement, sont correctement formés, et favorisent sa richesse culturelle.

- Pourquoi un plan d'urgence ? Un enfant sur quatre (ou un sur trois selon l'indicateur) vivant dans une famille précarisée, grande proportion d'enfants de familles monoparentales, une éducation plurilingue très fréquente, un retard scolaire observable dès le début des cursus scolaires, un nombre inconnu de familles et d'enfants sans statut légal.

Comment ?

- clarifier avec transparence et responsabilité quelles instances sont compétentes et responsables en la matière ;
- se donner les moyens d'évaluer les efforts et les résultats dans une approche par la population.

Créer des lieux de rencontre entre les différents organismes compétents pour échanger des données, partager des connaissances, et penser des politiques globalement pour garantir l'équité des conditions de développement des enfants, une santé optimale, l'éducation et l'accès à la Culture est donc indispensable pour résoudre les problèmes urgents des familles bruxelloises.

■

4

La réforme de l'accueil de la petite enfance en FWB : 15 points d'attention

Par **Benoît PARMENTIER** – Administrateur délégué de l'ONE

Aujourd'hui l'Office de la Naissance et de l'Enfance a une vue de plus en plus longitudinale de la question de la petite enfance, et développe des missions qui accompagnent l'enfant et ses parents ou futurs parents d'avant la naissance jusqu'à l'âge adulte, voir même après. Pour l'anecdote, certains services travaillent également pour les hautes écoles. On pourrait avoir des séniors qui seraient accueillis à l'ONE.

Le champs d'activité de l'ONE est large et est tout à fait complémentaire à d'autres grandes missions de la FWB, telles que les politiques de l'accueil comme les écoles de devoirs ou les centres de vacances qui ont été intégrées avec la politique de la santé à l'école. Nous avons réellement la capacité de pouvoir envisager une vision et un accompagnement du développement de l'enfant et de l'accompagnement des familles sur du long terme, sur une tranche d'âge qui est va réellement de zéro à 18 ans.

Je ne vais pas détailler toutes ces missions car ce serait trop long. L'objet de mon intervention est de faire un point sur l'état d'avancement de la réforme de l'accueil de la petite enfance.

La question de l'accessibilité, pointée par Perrine Humblet, est un enjeu au sein de l'ONE. On voit que, parmi les populations qui fréquentent les milieux d'accueil, il s'agit, en grande partie, de populations plus favorisées. Or, l'accessibilité des milieux d'accueil aux familles défavorisées est évidemment une question cruciale. On observe

par ailleurs que, dans l'accompagnement et notamment les consultations prè et post natales, on renverse un peu la proportion. Cela montre bien l'intérêt et l'utilité d'une organisme comme l'ONE dans le cas de l'accompagnement, à condition bien sûr qu'il ait lieu dans le cadre d'un projet global et universel, avec une approche particulière à ces populations plus fragilisés.

Politiques publiques et sensibilisation du grand public

Je voudrais aussi faire un petit écho à l'opération Viva for Life. C'est vrai qu'on peut se poser la question de l'articulation de cette opération avec les politiques publiques qui sont menées par ailleurs. Sur le fond de l'opération, il s'agit de faire prendre conscience, tant dans la population générale que parmi les dirigeants, de l'ampleur de la pauvreté des enfants et de pouvoir, dans une complémentarité et non dans une opposition, apporter un soutien supplémentaire à certains nombres de projets. Sur tous les projets de Viva For Life on en connaît au moins la moitié à l'ONE. D'autres ont lieu dans l'aide à la jeunesse. Ce sont des projets connus et déjà soutenus, et qui, grâce à Viva for Life, peuvent mettre en œuvre des dynamiques novatrices sous forme de « recherche action ». Ceux-ci vont donc interpellier l'autorité publique qui sera

dans l'obligation de donner des moyens d'action futurs par rapport à ces lieux de par rapport aux nouvelles réponses qu'il faut donner aux besoins nouveaux. Pour ne donner qu'un exemple : dans le secteur de l'accompagnement périnatal, il y avait un projet qui attendait depuis longtemps aux portes de l'ONE et qui était soutenu par Viva For Life. Aujourd'hui l'ONE a décidé de prendre le relais, en reprenant un soutien et un accompagnement par rapport à des projets qui vivent depuis de longues années sans pouvoir trouver de place dans le dispositif public tel qu'il existe traditionnellement. C'est en cela qu'il y a une réelle complémentarité entre cette opération et l'ONG.

La réforme de l'accueil de la petite enfance

La réforme en cours en est encore à ses débuts et il est prématuré pour parler de conséquences de la réforme. On peut néanmoins déjà dresser les grandes lignes et objectifs de cette réforme de l'accueil.

C'est une réforme qui a une réelle ambition. Une ambition qui doit se décliner sur un court, moyen et long terme. Il s'agit de mettre les bases d'un système d'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie Bruxelles qui doit nous projeter dans un avenir de 15 à 20 ans. Et on sait très bien que dans le cadre actuel de restrictions budgétaires tout n'est et ne sera pas possible. Il faudra décliner petit à petit sans attendre d'avoir tous les moyens, ce qu'il y est possible de faire aujourd'hui, dans trois ans, dans cinq ans et ainsi progressivement parce qu'on a une vision pour le secteur et qu'il faut avancer pas à pas vers la réalisation des objectifs qu'on se serait donné.

C'est vraiment un projet ambitieux qui aujourd'hui, dans le secteur de la Petite Enfance, a mobilisé pas mal d'acteurs et qui mériterait de trouver autant d'écho que ce qu'on trouve par rapport au Pacte d'Excellence. Il faudrait également intégrer quelque part dans le pacte d'excellence, l'articulation et la qualité de l'accom-

pagnement des enfants et des familles, entre la toute petite enfance, le 3-6 ans et l'accès à l'école primaire.

Un nouveau cadre juridique et financier ?

Cette réforme est nécessaire à plusieurs égards.

Nous sommes toujours dans un cadre juridique qui a été reconstruit en 2003, il y a donc plus de dix ans, mais dont les bases sont fondées en large partie sur le siècle passé, c'est-à-dire les années 1960-1970. Ce cadre juridique, même s'il a été revu et amendé, offre des faiblesses. Le grand enjeu, c'est la question de financement. A l'époque, l'encadrement était financé sur base de 7h30 de présence, avec un taux d'encadrement de 1 pour 7. Aujourd'hui nous sommes à plus de 11h de prise en charge mais le financement n'a pas suivi et le taux d'encadrement est donc amoindri.

Les personnes qui siègent dans les comités régionaux se rendent compte de la nécessité d'adapter le cadre juridique, notamment pour ce qui est des autorisations et des suspensions qui posent des questions dans l'opérationnalité par rapport à des questions de risque. Entre autres, les risques pris lorsqu'on accepte qu'un milieu d'accueil fonctionne et qu'on est alerté sur des dysfonctionnements, parfois liés à de la maltraitance d'enfants par exemple sont difficiles à gérer. On a souvent recourt au Conseil d'Etat par exemple, où l'on gagne en général. Mais ça montre qu'il y a des insécurités juridiques dans la réglementation actuelle.

Les problèmes de financement sont communs à tous les types d'accueil collectifs qui ont le même cadre financier. Toutes les structures ont des soucis pour tenir le coup, des maisons d'enfants aux milieux d'accueil conventionnés. Toutes les structures, que ce soit celles qui sont gérées par l'autorité public, locale, communale ou les CPAS, aussi bien que les associations, toutes nous disent qu'aujourd'hui le modèle est dans une impasse.

Ils interrogent aussi sur la nécessité d'organiser différemment l'accueil, de mieux reconnaître tout ce qui est la flexibilité, l'urgence et notamment les haltes accueil et les haltes garderies.

Par ailleurs, alors qu'on avait 30 000 places d'accueil en 2003/2004, on est à plus de 42 000 aujourd'hui. Cependant, cette augmentation importante du nombre de places n'est pas accompagnée d'une augmentation du taux de couverture, et cela, à cause du taux de natalité en augmentation.

Enfin, alors que les plans Cigogne sont encore en œuvre, notamment le volet 2 qui couvrirait 2015-2018, on se rend compte qu'il n'y a plus assez de promoteurs susceptibles de rentrer des projets, notamment à Liège et dans le Hainaut. Sans rentrer dans l'évaluation des causes de cette situation, ça veut dire que, même dans les communes où dans le passé les associations étaient demandresses de pouvoir rentrer dans la programmation, aujourd'hui elles n'ont plus les moyens de rentrer dans le cadre. Ce qui veut dire qu'ouverture de places de qualité et réforme de la réglementation sont deux facettes d'une même problématique, qu'il faut pouvoir articuler dans les objectifs que nous allons nous donner.

Il y a encore d'autres défis, comme la nécessité de revoir le système de synergie entre les entreprises et les milieux d'accueil, entamées dans la réglementation actuelle mais qui ne fonctionne pas et qu'il faut donc repenser.

Enfin, il y a la question cruciale du statut complet des travailleurs salariés, des accueillantes, qui est également en jeu et qui est remis sur la table à travers des moyens sans doute encore insuffisants. Un pas important est sans doute fait depuis que le statut social existe mais dont on ne sait pas encore comment les moyens affectés par la Fédération Wallonie Bruxelles seront utilisés.

Les grandes étapes du processus

Beaucoup d'entre vous étaient associés, déjà en 2011-2012, à la réflexion menée dans le cadre des Etats Généraux auxquels un certain nombre d'organisations membres du MOC ont participé (notamment via le Conseil d'avis de l'ONE). Cette réflexion a fondé le contrat de gestion conclu avec le Gouvernement en octobre 2013 et qui fixe le principe de ce que nous allons mettre en chantier pour faire une réforme de l'accueil de la petite enfance.

Les années 2014-2015 ont été consacrées, sous l'égide de Marie Paule Berhin, à faire, à la fois un état des lieux, mais aussi à élaborer les hypothèses de travail qui devront présider à cette réforme. Nous avons eu de nombreux ateliers avec les acteurs du secteur mais aussi des journées d'étude avec des chercheurs et des apports de modèles qui nous viennent de l'international (Finlande, Angleterre, France). Nous avons également complété la réflexion avec le travail de recherche-action mené à l'ONE, notamment le travail fait autour des Articles 114 et 123, autrement dit la formation initiale des professionnels de l'accueil, sous l'égide de Florence Pirard de l'ULG, ainsi que le travail sur l'inclusion, notamment l'inclusion des enfants en situations de handicap, menée par Pascale Caluwé. Tous ces chantiers nous ont permis d'avoir une base solide qui nous permet d'envisager aussi plus sereinement les objectifs de la réforme.

Quels sont ces objectifs ?

Nous avons identifié 15 objectifs qui doivent cadrer et donner des balises à cette réforme fondamentale du système d'accueil de l'enfance, de la petite enfance en FWB. Ces objectifs correspondent aux enjeux qui ont été énoncés par les deux intervenants précédents. Ils ne sont pas cités dans l'ordre de priorité. On peut donc encore débattre pour savoir si l'un est plus prioritaire que d'autre.

Objectif 1 - Un système qui se fonde sur un **consensus institutionnel interne (à l'ONE et ses partenaires) et externe fort** reconnaissant la **nécessité d'agir à la base** en investissant **dès la petite enfance** pour offrir la meilleure évolution possible des générations à venir en termes de santé, d'éducation, de socialisation et de développement individuel global.

Cet objectif est très ambitieux mais il est fondamental surtout au regard du morcellement de nos institutions. Quand on parle de consensus institutionnel fort, cela ne vise pas seule-

ment l'ONE ou la FWB mais cela concerne tout qui peut aider et œuvrer à atteindre les objectifs qu'on peut s'assigner. Ensuite il s'agit également d'un consensus scientifique. Nombre de recherches, notamment celle de Perrine Humblet, mais également d'autres, nous ont démontré les bénéfices à long terme d'un système et de politiques qui investissent dans la petite enfance. Ce n'est pas neuf mais il est évidemment important d'obtenir ce consensus, y compris au niveau des décideurs.

Objectif 2 - Un système qui met en œuvre les droits reconnus par la Convention internationale **des droits de l'enfant**.

Voir la présentation de Bernard De Vos.

Objectif 3 - Un système qui veille en priorité à assurer **l'intérêt des enfants** dans une logique **de bientraitance**.

On parle bien de notion d'intérêt de l'enfant, qui est d'ailleurs une notion clé de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il s'agit de l'intérêt supérieur de l'enfant et de bien traitance. Ca veut dire que si on prend ça comme objectif pour une réforme du système de l'accueil en FWB, ça donne une orientation sur les choix qui devront être faits plus tard, lorsqu'il faudra opérationnaliser certaines mises en œuvres ou certains dispositifs plus concrets. Dans certains cas en effet, l'intérêt de l'enfant peut s'opposer à d'autres intérêts, comme celui des familles ou des parents, ou ceux du monde économique, voir des milieux d'accueil eux même qui pourraient ne pas d'abord faire priorité aux intérêts de l'enfant.

Objectif 4 - Un système qui s'intègre dans la démarche du **Code de qualité européen**.

Sans rentrer dans les détails sur ce qu'est ce code de conduite, sachez qu'il s'agit d'une initiative prise au sein de la DG éducation de l'Union Européenne, puis de la DG Emploi et Affaires Sociales, qui avaient fixé les objectifs de Barcelone. Nous ne sommes plus dans une logique

d'accessibilité à l'emploi même si ça reste fondamental dans nos objectifs et en terme d'égalité des chances H/F. Ici on est dans une logique centrée sur l'enfant et son développement.

Le code de qualité européen n'est pas le même que celui de la FWB. Ce sont des recommandations pour mettre en œuvre un système de qualité au niveau de l'accueil de l'enfant, système qui aborde toutes les questions de gouvernance, d'organisation, d'évaluation, de qualité et d'accessibilité, toutes ces questions sont mises en interrelations dans le cadre de ce code de qualité européen. C'est le modèle qui va alimenter notre organisation des travaux dans les mois qui viennent.

Objectif 5 - Un système qui s'appuie sur le développement des **connaissances scientifiques pertinentes** et en encourage **le développement**.

On doit fonder la réforme sur base des connaissances scientifiques nouvelles. Pour ne prendre qu'un exemple, qui vaut pour les neurosciences, on a démontré que l'acquisition du langage, au niveau du développement du cerveau, se situe à neuf mois. C'est donc à neuf mois que l'enfant emmagasine le plus alors même que le langage ne vient que plus tard, à 3-6 ans, à l'école, etc. Il est évident que des connaissances comme celles là sont déterminantes dans les choix qu'on doit faire quant à l'investissement dans le secteur de la petite enfance.

Objectif 6 - Un système qui intensifie les actions en vue d'**une mise en œuvre effective du code de qualité** de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce code de qualité est très bien mais doit être relié à des conditions de faisabilité. On va donc y revenir dans l'organisation même des milieux d'accueil. Notre code de qualité est un point fort qui est reconnu internationalement. Il n'y a pas de raison de l'abandonner mais il faut lui donner toutes les chances de pouvoir vivre dans de bonnes conditions.

Objectif 7 - Un système qui vise à rencontrer la **diversité des besoins des enfants** en bas âge notamment (et non seulement) en termes de soins (« **care** »), de développement et d'éducation (« **educare** »).

Il s'agit donc aussi de développement et d'éducation. Cette notion d'educare est héritée des anglo-saxons et évoque la rencontre entre la diversité des enfants en bas âge - non seulement en termes de soins mais aussi d'éducation.

Objectif 8 - Un système qui assure l'**accessibilité** de l'accueil dans une **logique inclusive** et de **service universel**.

On n'est pas ici dans une logique d'intégration, dans laquelle c'est l'enfant qui doit s'adapter au milieu d'accueil. C'est plutôt le milieu d'accueil qui, dans son projet, doit avoir une vision inclusive. C'est déjà des acquis fondamentaux dans les chantiers que nous avons menés au niveau de l'inclusion des enfants en situation de handicap. Ça interroge globalement tout le projet d'accueil afin de pouvoir accueillir des enfants en situation de handicap. La même dynamique vaut pour les enfants défavorisés. Certains font remarquer que ce n'est pas parce que l'enfant est accepté dans le milieu d'accueil, ayant passé les obstacles financiers ou culturels que les conditions de l'accueil lui sont favorables. Cet objectif est donc fondamental.

Objectif 9 - Un système qui contribue à la **réduction des inégalités sociales et de santé**.

C'est évidemment en lien direct avec l'objectif précédent. Je n'y reviendrai pas.

Objectif 10 - Un système qui aborde l'enfant accueilli dans le **respect de son contexte familial** et dans une logique de **soutien à la parentalité**.

Je préfère parler d'accompagnement des parents que de soutien à la parentalité, même si ce dernier terme est connu et accepté de tous les acteurs.

On a sorti un référentiel avec le Délégué Général aux Droits de l'Enfant et l'aide à la jeunesse, qui est partagé aussi par l'enseignement, l'AWIPH et la DGO5. Il y a un consensus sur cette notion d'accompagnement. Il s'agit non pas de soutenir à bras le corps les parents, On est bien dans une logique de reconnaissance des compétences premières des parents et d'accompagnement au développement de ces compétences et non pas dans une logique de soutien, même si à certains moments il faut pouvoir suppléer aux manquements de certaines compétences à l'égard de certains parents. Mais ça veut dire aussi qu'on reconnaît les parents comme étant des partenaires fondamentaux du projet, du processus.

Objectif 11 - Un système qui fixe un **cadre financier, juridique et de fonctionnement** permettant de mettre les acteurs du secteur (tant les pouvoirs organisateurs, professionnels des milieux d'accueil, agents ONE) en situation de réaliser adéquatement leurs missions en veillant à la meilleure utilisation possible des moyens disponibles.

Objectif 12 - Un système qui soutient la **diversité de l'offre d'accueil**.

Soutenir la diversité ne veut pas forcément dire qu'on va garder la diversité de types de lieux d'accueil telle qu'elle existe aujourd'hui, avec les crèches, les crèches parentales, etc. Il y a en effet sans doute quelque chose à revoir dans la diversité proposée actuellement: accueil à domicile, accueil collectif, mais aussi l'accueil atypique, ainsi que l'accueil qui répond à des besoins plus structurels. Il faut reconnaître la diversité de cette offre d'accueil, au regard de la diversité des formes d'organisation des familles et de leurs besoins (des familles et des enfants).

Objectif 13 - Un système qui se fonde sur une **logique de service public délégué** et respecte le cadre du **secteur non-marchand** ;

Nous sommes convaincus de l'importance d'un service public délégué au secteur non-mar-

chand parce que c'est dans les gènes de l'ONE de travailler comme ça depuis toujours. L'ONE est constitué de cela. Il n'y a pas de raisons que nous nous en éloignons.

Objectif 14 - Un système qui garantit des stratégies et des outils d'évaluation nécessaires à son **pilotage et à son évolution constante**.

Cela fait écho à ce qui a été dit auparavant. Nous avons un manque d'outil. Quand on pense les dispositifs, il faut aussi penser les moyens pour l'évaluation, durant tout le processus.

Objectif 15 - Un système qui encourage les dynamiques de **partenariat** et de **coordination** (logique de transversalité et d'attention aux transitions) avec l'accompagnement, l'ATL et l'enseignement.

Une attention particulière doit être accordée aux transitions entre les différents « âges » de la vie. Il s'agit donc, d'accorder une attention particulière à l'accompagnement, à l'accueil temps libre notamment, et, au delà de l'ONE, à l'enseignement, dans cette nécessité de rencontrer les enjeux du pacte d'excellence ainsi que les objectifs que je viens de vous énoncer.

Des objectifs mis en œuvre au travers de 6 axes

Ces objectifs doivent encore être travaillés, et seront mis en œuvre à travers 6 axes de travail. Ces axes sont inspirés par le code de qualité européen.

Les voici :

1. La gouvernance
2. L'accessibilité
3. Les ressources humaines (formation et conditions de travail)
4. La qualité
5. Les structures et leur financement
6. L'accompagnement, l'évaluation et le contrôle.

Chaque axe a un ou plusieurs composants, qui vont du champ d'application (qu'est ce que l'accueil de la petite enfance ? quelle tranche d'âge couvre t'elle ?) à l'évolution de l'organisation ac-

tuelle du système en passant par la gestion du changement.

En effet, si nous n'incluons pas dans notre disposition cette question de **gestion du changement** on risque de tomber devant des obstacles importants. **L'accessibilité** revient sur les règles d'inscriptions, les modalités d'organisation et de fonctionnement de lieux d'accueil pour favoriser l'inclusion. Autour des **ressources humaines**, c'est toute la question de la formation initiale et continue des acteurs dont il est question, avec une volonté de pouvoir favoriser l'existence d'un bachelier au niveau de l'accueil de l'enfance. Ce qui ne veut pas dire qu'on supprimera la fonction de puéricultrice ou d'agent d'accueil du niveau secondaire mais il est clair, et toutes les recherches internationales vous le démontrent, que la différence entre les formations des accueillant-e-s (puéricultrice d'un niveau de 7^e secondaire et instituteur/trice maternelle de niveau bachelier - voir master) est trop important. Au delà de l'enjeu de la formation, il y a celui du financement de cette formation qui sera déterminant. Il est également question des conditions de travail, c'est à dire de la direction des structures, des différentes fonctions.

L'axe « structure et le financement » concerne l'organisation du milieu d'accueil, avec un système de financement qui est notamment revu. Il est également question de la participation des entreprises ou non dans ce financement et comment on peut l'envisager.

Un chantier en cours

Toutes ces questions seront abordées dans le courant de cette année 2016 voire 2017 et certaines devront trouver à s'appliquer assez rapidement, notamment des engagements pris dans le cadre de l'arrivée des moyens du FESC. Notamment, il s'agira de pouvoir organiser tout ce qui est l'accueil et le secteur des haltes d'accueil, ainsi que l'accueil flexible dans le cadre des objectifs de cette réforme. Là il faudra aller assez vite. D'autres choses peuvent être mises en œuvre progressivement. C'est le cas du ba-

chelier, qui peut être lancé maintenant, car il y a des débouchés, tout en faisant le lien avec d'autres métiers à l'ONE, (Travailleurs Médico-Sociaux, assistant-e-s sociaux-ales ou infirmières mais qui ne sont pas formés aux métiers de l'ONE). Plus tard, au fur et à mesure que le

contrat de gestion actuel avance, voire dans le cadre de la négociation du contrat de gestion de l'ONE en 2018, il s'agira de réintroduire de nouveaux objectifs y compris avec des moyens budgétaires qui permettraient de décliner le cadre général que je viens de présenter. ■

5 Regards féministes sur l'accueil de l'enfance et les différents enjeux actuels

Par **Anne TEHEUX** – Responsable FSMI (Fédération des Services Maternels et Infantiles de Vie Féminine)

Corentin HOUBION – Chargé d'études et communication FSMI

L'accueil de l'enfance est une préoccupation historique de Vie Féminine qui se concrétise depuis plus de 40 ans dans la création de services pour correspondre aux besoins des femmes et des familles. Les premiers services d'accueillantes d'enfants conventionnées mis en place dans les années 70 ont été suivis par le développement de différentes formes de services collectifs. L'ensemble de ces projets a vu le jour grâce à un travail associatif et d'éducation permanente et à partir de la réalité des femmes. Actuellement, ils recouvrent les différents modes d'accueil de l'enfance (services d'accueillantes d'enfants conventionnées, services collectifs, accueil extra-scolaire, accueil d'enfants malades, halte-accueil, service répit, ...). Cet ancrage et cette diversité confèrent une légitimité toute particulière dans un rôle de représentation et d'interpellation politique.

En 2010, lors du Congrès « Egalité... en avant toutes ! », les membres de Vie Féminine votaient les 12 Conditions pour une société solidaire, égalitaire et juste. L'une de ces conditions prône que « *le soin aux autres doit relever de la responsabilité collective et que les professions de soins doivent être reconnues et valorisées* ». Or le secteur de l'enfance est un exemple flagrant de déficit face à ces objectifs, qui touche tout particulièrement les femmes. Il est essentiel de poursuivre un travail de sensibilisation et de revendication sur l'importance de garantir à chaque enfant le droit d'avoir une place d'accueil de qualité et accessible financièrement ainsi que sur la nécessité

de faire de l'accueil de l'enfance une responsabilité collective de toute la société.

Le poids du passé ... et son impact sur les femmes

Le secteur du soins aux autres, et plus particulièrement de l'accueil de l'enfance, reste encore fortement imprégné d'idéologies familialistes et essentialistes :

- Familialiste car la famille, avec la mère, est encore considérée comme le lieu idéal pour l'épanouissement de l'enfant ;
- Essentialiste car beaucoup considèrent toujours que les femmes auraient des compétences naturelles pour les soins aux autres et particulièrement des enfants.

Il n'est donc pas surprenant de constater que ce secteur est essentiellement féminin. Et que les métiers de l'accueil de l'enfance sont peu valorisés et précarisés. Et aussi que les perspectives d'améliorations restent faibles tant il est peu investi politiquement et par les pouvoirs publics. Ainsi en 2014, seuls un quart des enfants de 0 à 3 ans disposaient d'une place d'accueil subventionnée. Pourtant, pour prendre l'exemple d'autres services à la collectivité, si l'école, si les services d'hôpitaux n'étaient disponibles que pour 25% de la population, et en priorité pour ceux qui travaillent, tout le monde s'en étonnerait...

Cette absence de politique forte en faveur du secteur de l'enfance influence ainsi grandement la situation des femmes et les précarise. Les mères se voient parfois contraintes à réduire leur temps de travail voire l'abandonner totalement pour se consacrer à l'éducation des enfants, sacrifiant ainsi leur autonomie présente et/ou future. La situation devient alarmante dans les milieux plus défavorisés où on constate que les femmes sont deux fois plus nombreuses à devoir garder elles-mêmes leurs enfants. La médiocre qualité des emplois du secteur (temps partiels, horaires coupés, bas salaires, contrats précaires... et même accès restreint à la sécurité sociale pour les accueillantes conventionnées) touche aussi particulièrement des femmes. Le processus des inégalités, notamment de genre, se reproduit. Les rôles stéréotypés perdurent. L'impact se porte ainsi sur les femmes à plusieurs niveaux : en tant que femmes, en tant que parents et en tant que travailleuses.

Les enjeux pour une approche de l'accueil de l'enfance actualisée

L'évolution de la société, les nouvelles réalités des femmes et des familles invitent plus que jamais nos responsables politiques à porter une politique ambitieuse de l'accueil de l'enfance, en phase avec les réalités d'aujourd'hui. Mais il serait dangereux de privilégier une approche centrée sur le marché de l'emploi et de conditionner l'accueil à l'emploi des parents, laissant la place aux logiques néolibérales. L'éducation et l'accueil du jeune enfant doit être considérée comme un droit et s'articuler autour des trois fonctions de l'accueil :

- Fonction sociale : l'accueil subventionné permet une solidarité sociale entre les familles et davantage d'égalité entre tous les enfants ;
- Fonction éducative : l'accueil favorise la socialisation, le développement physique, intellectuel et socio-affectif, ... ;
- Fonction économique : l'accueil permet aux parents d'être disponibles pour leurs activités professionnelles ou d'intégration.

Afin d'arriver à un système cohérent, performant et offrant un service de qualité à la collectivité, Vie Féminine pointe différents enjeux :

> *Un accueil de qualité adapté aux besoins des femmes et de familles*

L'accueil de l'enfance ne prend actuellement que trop peu en considération les changements sociétaux de ces dernières décennies. En effet, les modèles familiaux ont fortement évolué et s'écartent de plus en plus du modèle de la « famille classique » : familles monoparentales, recomposées. Il en est de même pour le marché de l'emploi ou la pression s'accroît. Or il est avéré que les femmes sont les premières touchées financièrement et professionnellement dans ce contexte.

Il est donc essentiel de favoriser le développement de structures de base suffisantes (avec pour objectif à terme d'atteindre un taux de couverture de 100%).

Toutefois, cette offre de base ne suffit plus. Elle doit être renforcée par des formes d'accueil dits atypiques tels l'accueil d'enfants malades, l'accueil flexible, les haltes-accueil... Ces types d'accueil permettent ainsi à des parents de poursuivre leur travail, d'entamer un nouveau parcours, de suivre des formations ou encore de pouvoir souffler et prendre un peu de temps pour eux-mêmes. Ce n'est pas négligeable dans le contexte économique actuel.

Mais attention ! L'objectif n'est pas de s'accorder au monde de l'économie néolibérale, où tout est adapté pour une flexibilité du travail de plus en plus pressante, et non pour le bien-être de l'enfant, des femmes et des familles. Cet accueil atypique doit donc être mené dans le cadre d'une réflexion globale sur les temps de travail, la répartition des tâches entre les hommes et les femmes ou encore des conditions de travail dignes pour les professionnelles de l'accueil.

> *Un accueil financièrement accessible à tous*

Actuellement, deux logiques coexistent dans l'ensemble des milieux d'accueil :

Dans les milieux d'accueil subventionnés, la participation financière parentale est calculée proportionnellement à leur revenu ;

Dans les milieux d'accueil non-subsventionnés, il y a une liberté tarifaire. Cependant, il n'y a pas de réelle liberté de choix, et dans le contexte actuel, les parents se saisissent souvent des places d'accueil qu'ils peuvent trouver. Cela a donc un impact direct auprès des familles et plus particulièrement auprès des plus pauvres. Beaucoup de celles-ci ne peuvent financièrement se permettre qu'un accueil partiel ou doivent faire le choix de ne pas mettre leurs enfants dans des structures d'accueil. Cela se répercute alors majoritairement sur les femmes qui, contraintes de garder leurs enfants à la maison, doivent se rabattre sur du travail à temps partiel ou même quitter leur emploi. Et cette perte de revenu engendre encore plus de précarité et se répercute bien entendu sur leur autonomie.

Le développement de l'accueil subsventionné est essentiel et chaque enfant doit avoir droit à une place.

> **Le bien-être et le développement des enfants**

L'accueil de l'enfance n'est pas seulement un besoin des parents, il est surtout une opportunité pour l'enfant, une forme de chance pour son développement et sa socialisation.

Avoir un taux de couverture optimal signifie donc que chaque enfant a le droit et la possibilité de développer ses ressources et capacités propres, encadré par des professionnelles formées et compétentes. Le développement de relations entre pairs, la socialisation précoce, la mise en avant d'une éducation non sexiste, non raciste, la mixité sociale... tout cela contribue largement à réduire l'instauration précoce des inégalités.

Par ailleurs, rappelons que des études ont démontré que l'investissement dans l'accueil de l'enfance diminue d'autres coûts sociétaux ultérieurement tels les coûts liés au décrochage scolaire, au chômage, à la précarité, ... Ces impacts sur l'avenir de la société devraient être un moteur à la promotion de l'accueil de l'enfance.

> **Des travailleuses soutenues, reconnues et valorisées**

Travailler dans le domaine de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants mobilise à la fois des compétences techniques, pratiques et réflexives. Les travailleuses, à travers leur formation, leur

expérience et leur professionnalisme, jouent un rôle important dans la transmission des valeurs aux enfants et effectuent un travail social de prévention. Elles apportent donc, comme les autres professionnelles du secteur du « Care », une haute valeur économique et sociétale mais véhiculent pourtant une image de faible valeur ajoutée ; elles sont généralement peu reconnues et peu valorisées.

Les accueillantes conventionnées n'ont ainsi pas de statut, elles ne bénéficient que de droits sociaux partiels (pas de congés payés, accès partiels des droits à la sécurité sociale, ...) et vivent une instabilité financière constante, renforçant leur précarité présente et future. Dans l'accueil extrascolaire, les temps partiels majoritaires, les horaires coupés, l'insécurité de l'emploi et le faible taux d'encadrement constituent autant de signaux du manque de reconnaissance des travailleuses.

De bonnes conditions de travail sont aussi la base d'un accueil de qualité et sont autant de leviers contre la pauvreté des femmes dans les métiers de l'accueil.

Conclusion

Pour que l'accueil de l'enfance soit un vecteur de liberté, d'égalité et de progrès social, la prise en compte des paramètres suivants est essentielle :

- le droit à l'accueil pour chaque enfant dans une logique d'universalité et d'accessibilité ;
- un accueil centré sur les trois fonctions de l'accueil : la fonction sociale, la fonction éducative, la fonction économique ;
- un accueil favorisant le bien-être et le développement de tous les enfants ;
- une diversité de modes d'accueil correspondant aux besoins des femmes et des familles
- un financement suffisant qui permette de sortir des logiques marchandes ;
- des enfants encadrés par des travailleuses soutenues, reconnues et valorisées.

L'atteinte de ces objectifs pourra alors contribuer à l'avènement d'une société solidaire, égalitaire et juste. ■

6 Innover pour mieux accueillir la petite enfance

TABLE-RONDE • BébéBus, Raids, Winnie-Kot, Ligue des Familles

Lors de cette table ronde, l'objectif est de donner la parole aux acteurs de terrain et de mettre en lumière des expériences d'accueil un peu particulières, comme le BébéBus, le Raids ou le Winnie Kot. Toutes ces initiatives sont nées en réponse à un manque de places d'accueil. Leurs expériences mettent également d'autres enjeux de l'accueil de la petite enfance en lumière.

Les projets : quelques caractéristiques

RAIDS de Verviers - Anne-Catherine Doyen

RAIDS est une ASBL qui gère, depuis plus de 20 ans, différents services de garde d'enfants : extrascolaire, enfants malades, et qui développe un projet spécifique pour les demandeurs d'emploi. Nous parlerons ici uniquement de la maison d'enfants et pas du service d'enfants malades à domicile. Ce projet est né dans le cadre d'un appel à projets pour le Fonds Social européen, à l'époque où celui-ci mettait en place des projets de formation et de réinsertion socioprofessionnelle. Parallèlement au projet de formation, il nous était possible de mettre en place un projet de garde d'enfants atypique, qui contribuerait à réduire les inégalités sociales et était également en lien avec l'égalité homme-femme.

C'est d'abord une halte-garderie qui s'est mise en place, mais elle est rapidement devenue une maison d'enfant de zéro à trois ans qui accueille les enfants de parents dans un pro-

cessus de réinsertion socioprofessionnelle. En effet, les parents dans cette situation n'ont pas accès aux structures classiques. Quand on décide de suivre une formation ou de se réinsérer dans le milieu du travail, c'est un processus : on apprend qu'il y a une formation qui commence dans un mois, par exemple, il est donc trop tard pour inscrire l'enfant en milieu d'accueil. Ces personnes sont en marge de la société et il est donc indispensable de trouver des solutions pour qu'elles puissent trouver une solution de garde pour leurs enfants. Le Raids tente de réduire au maximum le délai pour que l'enfant rentre dans une structure d'accueil. L'association permet aussi de répondre à certains besoins des parents, comme le fait qu'ils ont besoin de place pour une durée moins longue qu'habituellement. Dans les structures d'accueil classiques, le processus est plus long et ils n'acceptent pas toujours l'enfant. Nous tentons également de nous adapter à leurs horaires de formation et de stage ainsi qu'à leur mode de fonctionnement. Pour ces parents, ce n'est pas facile de mettre les enfants dans une structure d'accueil. En effet, souvent, ils ne connaissent pas, ils ne savent pas ce qu'il s'y passe et notre mission est donc de vivre avec eux ce passage-là. C'est une approche différente des milieux classiques.

Le service permet d'accueillir une quinzaine d'enfants. Cinq puéricultrices et deux assistantes sociales y travaillent. Quand le fonds social européen a arrêté de financer le projet, l'ONE

a pris le relais. Actuellement, le financement est donc structurel, mais l'avenir dépendra du nouveau décret, en espérant qu'il tienne compte des spécificités qu'apporte le service.

WINNIE KOT - Nathalie Waelret

Le projet global est principalement l'accueil de l'enfant tout en combinant un accompagnement dans la parentalité. Il est situé à St-Josse, une commune qui se caractérise par un taux de natalité élevé et une grande mixité sociale et culturelle, et où la précarité et l'eurocratie se côtoient.

Trois services sont disponibles au sein du Winnie Kot, mais l'essentiel porte autour d'un lieu de rencontre enfant-parent. À travers cet espace, L'ASBL offre un lieu d'accompagnement, de soutien, de parole et de jeux pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent. Créé en 1991, il permet aux enfants d'être accueillis trois après-midi et une matinée par semaine et d'être encadrés par une équipe psychosociale. De plus, il est accessible à toutes les familles sans inscription ni discrimination et dans la bonne humeur.

Les objectifs du projet sont donc d'accueillir, écouter et soutenir les parents dans leur fonction d'éducateurs privilégiés, d'offrir un lieu de socialisation précoce pour l'enfant et de rompre l'isolement des familles et des mamans en permettant la création de liens sociaux.

Le deuxième service est une permanence psychosociale axée sur la famille et la petite enfance. Sur le terrain, nous pouvons constater que l'espace proposé permettait aux parents de se poser, de parler en toute confiance d'une situation familiale précaire, conflictuelle ou de détresse. Cependant, cet espace ne permettait pas la confidentialité. C'est pourquoi la mise en place d'une permanence accessible à tous les parents et les futurs parents a semblé primordiale, que le public vienne de l'extérieur ou du lieu de rencontre.

Le troisième service concerne la halte d'accueil créée en 2008 pour les enfants de 14 mois à 3 ans. Au départ, elle était prévue pour sept enfants. Aujourd'hui il est possible d'accueillir 20 enfants régulièrement et avec un service de

qualité. Le multi accueil permet de répondre au mieux aux besoins des familles. Le Winnie Kot pose aussi une attention particulière à la régularité de la fréquentation de l'enfant, ce qui le différencie un peu d'une halte d'accueil classique.

L'objectif du Winnie Kot est de permettre aux parents et aux enfants de se séparer en douceur. La halte d'accueil permet donc aux parents de confier leurs enfants en toute sérénité et d'être pleinement disponibles pour toute occupation telle qu'elle soit. Elle est également destinée aux parents ne travaillant pas afin souffler, s'accorder du temps ou d'entrer dans un processus socioprofessionnel. Les enfants ont accès à des ateliers d'éveil comme la psychomotricité, l'éveil musical, etc. ce qui permet l'acquisition des prérequis scolaires mais également de donner accès à d'autres activités comme la peinture, le bricolage, par exemple à des enfants qui n'y ont pas accès d'habitude.

En réalité, les deux premiers services sont en lien avec le troisième. L'équipe des puéricultrices et l'équipe psychosociale travaillent conjointement pour un accueil de la famille dans sa globalité. C'est un lieu de soutien à la parentalité, la finalité est donc d'offrir un accueil visant à l'épanouissement tant des enfants que celui des parents. Afin de remplir les objectifs, les équipes se réunissent donc tous les mercredis pour suivre chaque enfant dans son développement et permettre l'échange des pratiques.

Le public et ses demandes ont également changé. Le public cible en 2008 était principalement les parents qui ne travaillent pas. En effet, s'occuper d'un enfant 24 heures sur 24 ne permet pas de souffler, mais cela retarde la socialisation de l'enfant ou la séparation jusqu'à l'entrée à l'école. Aujourd'hui, les demandes sont plus diverses, c'est pourquoi l'accueil se fait deux à quatre fois par semaine en étendant également la demande aux parents qui sont dans un processus socioprofessionnel ou qui travaillent à temps partiel. Il est donc fréquent de se retrouver à choisir entre l'urgence, un enfant qui a un problème psychomoteur et qui a besoin d'être accueilli, ou un parent qui risque de perdre son CPAS si l'enfant n'est pas en âge d'aller à l'école pendant qu'il va à une formation ou un entretien d'embauche.

BÉBÉBUS - Claudio Pescarollo

Le Bébébus est issu d'une ASBL de la Basse Sambre dans la province de Namur.

Elle travaille principalement la question de la pauvreté et des inégalités sociales en privilégiant la démarche d'éducation permanente. À travers un travail collectif, le but est de rendre les gens acteurs, c'est pourquoi cette ASBL travaille sur quatre grands secteurs d'activités : la citoyenneté, la formation socioprofessionnelle, le développement de l'emploi à travers l'économie sociale et le soutien à la parentalité. Le Bébébus est né d'un constat : un chômage particulièrement haut par rapport à l'ensemble de la Région wallonne. Beaucoup de femmes sont sans emploi avec, la plupart du temps, une formation relativement faible. Le projet est donc de travailler avec ce public et participer à rendre leur vie la plus digne. C'est un projet en France qui a permis de s'inspirer du concept et de le mettre en place grâce à la fondation roi Baudoin.

Le principe est simple, une camionnette avec du matériel d'animation et de puériculture se rend chaque jour dans un village différent, accompagné de deux puéricultrices. Dans ce village, la commune met à la disposition un local, propre, chauffé et agréé par l'ONE. Pendant une journée, ce local devient une crèche provisoire. Les puéricultrices vident le contenu de la camionnette et disposent l'ensemble des jeux et du matériel dans le local. Les endroits provisoires sont, par exemple, des salles du Conseil communal qui ne servent que le soir ou le week-end. En utilisant ces salles, des économies sont réalisées tout en sachant qu'il faut être attentif à la qualité du lieu mis à disposition, c'est pourquoi les coordinatrices de l'ONE aident l'ASBL. L'espace d'une journée, les enfants sont accueillis à travers un projet pédagogique fort qui vise, entre autres, la socialisation. Le travail du Bébébus est aussi caractérisé par le travail fait avec les parents, les groupes de parole. L'esprit est de mettre des parents ensemble à travers une démarche d'animation dans le but de partager ce qu'ils vivent individuellement. Dès lors, on peut se rendre compte que plusieurs parents sont dans le même cas. Il y a donc un travail de

déculpabilisation des parents. À partir de là, on peut commencer à construire des projets collectifs et constater l'effet que ça peut avoir sur le parent lui-même.

Pour cet aspect du projet, en plus des puéricultrices et de la coordinatrice, il y a des animatrices qui font un travail avec les parents.

Aujourd'hui, il y a sept Bébébus. 28 endroits sont donc occupés chaque semaine, pour un potentiel de 300 à 350 familles accueillies à travers le projet. À terme, 10 Bébébus seront disponibles sur toute la province de Namur. La province du Luxembourg est intéressée ainsi que celles du Hainaut et de Liège. La demande est croissante et le service se met en place en complémentarité avec les autres services qui existent. D'ailleurs lorsqu'un projet est lancé sur le terrain, la première chose à faire est de composer un comité d'accompagnement avec tous les acteurs locaux. Étant donné que le projet est né des besoins présents sur le terrain et qu'il vient de l'extérieur, nous rassemblons les acteurs de la petite enfance, de la cohésion sociale, les échevins, la Ligue des Familles, etc. pour s'adapter aux réalités du terrain, ceci permet de répondre à ces besoins. Le projet demande également des recherches de subsides ou autres et de projets pédagogiques à pouvoir mettre en place.

LA LIGUE DES FAMILLES - Delphine Chabbert

La Ligue des Familles est un mouvement qui représente toutes les familles dans leur diversité, qu'elle soit géographique socio-économique, culturelle, etc. Elle se concentre plus sur le point de vue des usagers et des femmes. Le projet social de l'ASBL est le soutien à la parentalité et leur accompagnement.

Au niveau de la petite enfance, elle représente les parents de jeunes enfants en occupant notamment plusieurs mandats dans des institutions de l'ONE. La Ligue est membre du Conseil d'Avis, elle préside le nouveau Comité de Programmation qui s'est mis en place pour la programmation des nouvelles places suite au transfert des compétences du FESC. Au sein du FESC, l'ASBL coordonne leur plate-forme associative et

elle est également présente dans le Comité d'accompagnement du FESC à l'ONE. Elle est donc présente dans toutes ces institutions de consultation et concertation autour des politiques de l'enfance. Dans ses mandats, l'ASBL veille, à chaque fois, à faire en sorte que les usagers et bénéficiaires des politiques de l'enfance soient au centre de celles-ci. L'attention est sur le fait que l'institution, l'administration ne soient pas une institution qui roule pour elle même, mais bien dans l'intérêt des gens.

Il est important que la gouvernance de la politique de l'enfance ne se limite pas à une gestion paritaire comme dans d'autres politiques publiques. C'est fondamental que les usagers, qui bénéficient de ces politiques, soient représentés et puissent faire valoir leurs besoins, leurs demandes et leurs intérêts dans la gestion de ces politiques. La Ligue des Familles défend également les trois fonctions sociales de l'accueil : économique, sociale et culturelle. La fonction économique nous paraît évidente étant donné qu'un soutien à la parentalité permet aux parents de pouvoir travailler ou rechercher un emploi. Les deux autres fonctions sont aussi importantes, c'est pour ces raisons qu'il faut militer pour une ouverture plus grande des milieux d'accueil aux enfants de chômeurs, en recherche d'emploi ou en formation.

Afin d'atteindre les responsables politiques, l'ASBL adresse des plaidoyers politiques aux responsables afin d'en faire une histoire politique. En effet, depuis des années, l'accueil de la petite enfance est dans une logique paternaliste, c'est « affaire de bonne femme ». Ce n'était pas un sujet politique noble même si depuis quelques années on peut constater une évolution. Cependant, il y a encore du travail à faire au niveau politique, des partenaires sociaux afin que la politique de l'enfance soit reconnue comme une réelle politique publique aussi importante que l'école, l'emploi, etc. Cette idée implique que c'est une politique d'investissement pour la collectivité et pas uniquement une dépense. C'est pourquoi on fait des analyses de budgets.

La difficulté en tant qu'acteur de terrain est de pouvoir construire des initiatives nouvelles, à la fois sur les cadres administratifs, mais aussi

dans la recherche de moyens qui permettent de les mettre en place. Pointer les freins, les obstacles permet de les dépasser pour mettre en route les différences expériences.

Freins et obstacles pour la mise en place de nouveaux projets : le financement

Les quatre intervenants à la table ronde mettent en avant la difficulté par rapport au financement de leurs projets.

Ainsi, Claudio Pescarollo, du Bébébus, explique que « *s'il avait fallu attendre d'avoir 100% du budget pour démarrer le premier Bébébus, il ne serait pas encore né, c'est une problématique bien connue. C'est donc avec à peu près 80 % du budget que le premier est né, pour le reste, il a fallu les chercher. Régulièrement on fait appel à des fondations pour aider à financer l'expérience comme Viva for life, par exemple. Dans certaines provinces la mise en place de projet n'est pas évidente. On a pu noter la naissance d'une initiative dans le Brabant wallon, mais le problème c'est l'aide apportée par la Province au départ. Quand on monte un projet, la difficulté est de le mettre en perspective dans le temps. La chance ici est que la Province de Namur a décidé d'apporter 10000 euros par Bébébus. Elle a donc amené 70 000 euros pour le lancement du projet. Aujourd'hui, il y a sept véhicules et une trentaine de salariés ça commence à devenir conséquent.* »

Pour Anne-Catherine Doyen, du RAIDS de Verviers, la difficulté que l'initiative a rencontré est lorsque le FSE n'a plus financé le projet. Selon elle, il est, dès lors, primordial de trouver des solutions à long terme. Il a donc été nécessaire de faire une demande à l'ONE qui a pris en charge le financement. C'est un financement atypique puisque les conditions ne sont pas celles de l'ONE pour les associations publiques. Le projet s'accroche donc à un financement à court terme, du moins jusqu'en 2017. Mais le nouveau décret se met en place, avec de nouvelles règles, ce qui remet en question l'avenir du projet. Le questionnement perpétuel sur l'avenir ne permet pas de voir le projet à long terme. Le danger du Raids est également de tomber dans un ghetto puisque, pour le moment, le projet est cantonné aux enfants de parents en formation. Bien que le projet était de s'ouvrir à un public plus large,

entrer dans un type de financement spécifique bloque l'ouverture. Il y a donc des effets pervers en allant chercher l'argent là où on peut, car on met de l'énergie à chercher au lieu de la mettre au service du projet.

Delphine Chabbert insiste sur le fait qu'une des revendications de la Ligue est de développer les accueils intégrés avec un multi-accueil qui permet de mélanger les publics. Cela pose évidemment des difficultés opérationnelles concrètes et organisationnelles sur le terrain puisque surgissent des questions financières liées au milieu d'accueil, mais aussi celles liées aux parents. Que doivent payer les parents ? Quelle est la prise en charge ? Quel est le coût, le poids dans le budget ? Des initiatives comme celles dont ont parlé les intervenants sont innovantes, comme celle de la participation des parents. Mais dans les milieux d'accueil subventionnés et agréés, on pratique une PFP (participation financière progressive), en fonction du revenu des parents. C'est une bonne chose. Mais le mode de calcul a été pensé dans les années 1980 et l'organisation du budget des ménages a fortement changé. La paupérisation des familles est passée par là et les 11% du budget des familles consacré à l'accueil ne sont plus adaptés aujourd'hui. Il est donc important de revoir cette PFP, mais également la rendre plus progressive. Actuellement, elle est linéaire puisqu'on compte 11% pour tous les revenus sauf les bas revenus. Alors qu'entre des familles qui ont un revenu de 1500 ou 5000 euros, cela n'a pas le même poids. Revoir cette courbe de manière plus progressive et descendre le seuil est 11% est l'une des missions de la Ligue des Familles. C'est une réflexion à poser et penser ensemble, car les effets pervers ne sont pas à écarter.

Avec le soutien de l'ONE, la Ligue a réalisé une enquête afin de savoir qui sont les parents qui fréquentent un milieu d'accueil. Le constat est là, la majorité des fréquentations n'est pas à temps plein. Cela s'explique par le coût de l'accueil. Les parents ne mettent pas les enfants en milieu d'accueil autant qu'ils en auraient besoin parce que c'est trop cher. L'alternative est donc de prendre un 4/5^e pour pouvoir prendre en charge la garde de leurs enfants, mais cela

diminue leurs ressources financières. L'accueil est donc peu accessible aux familles les plus précaires.

Pour des lieux d'accueil intégrés et une approche plus globale

Comme l'expliquait Nathalie Waelret, la halte d'accueil du Winnie Kot est née pour les parents qui demandaient de souffler deux journées par semaine. Il était aussi important que l'enfant puisse expérimenter une socialisation précoce. Par la suite, à la demande de mamans qui étaient menacées de perdre leur chômage, le Winnie Kot s'est adapté en faisant du multi-accueil. L'accueil n'était donc plus destiné uniquement aux parents qui avaient besoin de souffler, mais s'est étendu aux mamans qui avaient besoin de déposer leur enfant deux à quatre jours par semaine pour pouvoir suivre des formations. Avant c'était donc un « luxe » de pouvoir déposer son enfant pour souffler, mais le but est de garder cet accueil atypique et non de devenir une crèche classique. Mais la réalité est qu'il y a beaucoup de mamans seules. De plus, la halte est face à des enjeux de participation financière puisque, si elle reçoit des subsides de l'ONE, elle fonctionne principalement sur participation financière des parents et grâce à des postes ACS qui permettent de réduire les coûts de personnel. Cet accueil de tous les enfants demande un grand engagement pour être accessible à tous et pouvoir prendre le temps d'écouter la demande, les besoins de chaque famille. Chaque famille et chaque enfant sont des sujets et tout le monde ne rentre pas dans les mêmes cases.

L'éducation permanente en soutien à la parentalité (et la citoyenneté)

Claudio Pescarollo précise qu'ils travaillent en mixité sociale, en portant une attention toute particulière au mot « populaire », avec également une attention pour les plus démunis. La participation financière du Bébébus s'élève à huit euros par jour mais elle ne peut être un frein à l'accueil de l'enfant. Le travail réalisé avec les parents est un travail qui s'inscrit dans

le long terme. La démarche prend énormément de temps et permet réellement aux parents de prendre conscience de leurs compétences et de leurs forces. Cela a une grande importance dans un monde où pas mal de gens sont écrasés et où la première chose que l'on demande est d'être activé. Donner du temps aux gens pour réfléchir, construire avec d'autres et créer des liens de solidarité est assez exceptionnel et c'est quelque chose que le Bébébus essaie d'apporter. Par exemple, un groupe de parole de parents a donné naissance, après un an de fonctionnement, à une troupe théâtrale. Cette troupe était composée de mamans qui se sont mises ensemble pour raconter leur propre histoire, « Les merveilleuses ». La première pièce qu'elles ont jouée était « A la recherche du prince charmant ». La deuxième pièce posait la question des rapports entre les parents du monde populaire et l'école. La troisième était « Marathon pour l'emploi ». Cette pièce questionnait le fait que la société impose, de manière brutale, à des gens qui n'ont pas d'emploi d'en trouver un, alors qu'on sait qu'il n'y a pas d'emploi pour tout le monde. Aujourd'hui, elles ont construit une quatrième pièce qui parle de la problématique du logement dans notre société. La situation de ces mamans devient politique. Donc quand on parle d'un soutien à la parentalité à travers la démarche d'éducation permanente, le but est de rendre les gens citoyens. C'est la volonté et les moyens donnés aux animatrices pour tenter de construire cela.

Points d'attention sur la réforme 2017

Il est important de se rendre compte que les parents qui cherchent une place pour leurs enfants ne sont pas uniquement ceux qui travaillent, il y en a aussi d'autres parents, qui ne travaillent pas forcément mais qui ne sont pas toujours conscient qu'ils ont droit à un accueil pour leurs enfants. Selon Claudio Pescarollo, il est donc nécessaire de faire prendre conscience aux parents qu'ils ont la possibilité de confier leur enfant à une structure d'accueil. Trouver les moyens pour faire ce travail est vraiment capital dans une perspective d'égalité des chances

à la fois pour les enfants, mais aussi pour les parents.

Par rapport à la réforme de 2017, Nathalie Waelret considère que les 15 objectifs sont une agréable surprise. Deux points sont intéressants à souligner, d'abord le fait que les milieux d'accueil vont s'ouvrir et s'adapter au public et non le contraire, mais aussi de parler de la diversité de l'offre d'accueil, que l'on pense aux publics atypiques, que chaque structure d'accueil puisse garder son projet d'accueil et rester ouvert. Cependant, elle insiste sur le fait que, au niveau financier, s'il est important de penser au personnel de terrain, il faut également penser au personnel autour de la structure comme la direction, le secrétariat, etc. qui ne sont pas assez financés. Ils ne sont d'ailleurs même pas repris dans les grilles de financement alors que ce sont des postes primordiaux qui participent au bon fonctionnement des structures. Aussi, si on parle d'accueillir un enfant dans la qualité il faut pouvoir donner les moyens. Beaucoup d'entre elles travaillent et ne sont pas confortable financièrement. Si on veut être dans la bien-traitance, c'est avec l'enfant, mais également avec le personnel.

Pour la Ligue des Familles, il est primordial d'avoir une approche globale sur l'accueil de l'enfant : de zéro à six, à douze, voire dix-huit ans. Il faut permettre un continuum afin de prendre en compte le lien entre le préscolaire et l'extrascolaire. Cela permet d'avoir une approche globale de l'éducation puisque l'accueil de l'enfant participe à son éducation. C'est donc aussi reconnaître la valeur éducative de l'accueil et mettre l'usager au centre. Des liens sont à faire entre les compétences de l'enfance et les compétences de l'école. Cela passe par le Pacte d'Excellence qui permettrait de faire ces liens. La Ligue est membre de ce pacte, mais elle n'est pas un acteur principal. Un reproche que l'on peut faire à cette réforme de l'enseignement, c'est la question de savoir quel financement est attribué à l'ONE qui pilote cette réflexion sur l'accueil de l'enfance ? Quels moyens sont donnés, (par la même ministre) pour cette politique là ? Si on continue à séparer les étapes on risque de passer à côté des transitions, il faut donc être vigilants.

Pour l'ONE, le projet est de revoir les règles d'inscription puisque dans l'organisation actuelle, elles renforcent les discriminations dans l'accès en milieu d'accueil, surtout pour les familles les plus fragilisées. Il est important que les alliances éducatives soient au cœur du travail et que l'on reconnaisse, et c'est le cas de l'ONE, le soutien à la parentalité ainsi que le parent compétent comme le premier partenaire autour de l'enfant. Il est donc important de changer cette approche prescriptive ou normative qu'ont les professionnels, car cela met les parents en difficulté, notamment ceux des enfants vivant en pauvreté ou venant de milieux culturels différents.

Enfin, avoir une vision politique de l'enfance est fondamental. La réflexion sur la réforme

autour de l'article 66 et la programmation actuelle, qui va se prolonger jusqu'en 2020, du Plan Cigogne ainsi que le rapatriement des compétences FESC, nous donne envie de conclure sur un appel aux politiques, à notre ministre, qui est la ministre de l'école, qui est la ministre de l'Enfance et la ministre de l'Éducation permanente. C'est aussi lié parce que les approches de soutien à la parentalité peuvent se faire via l'éducation permanente.

Tous les enjeux que l'on a soulignés, où l'on remarque un fort consensus de la part de plusieurs acteurs, valent qu'on se donne les moyens de ces ambitions. Le travail aujourd'hui est de dessiner les politiques d'accueil pour les 20 prochaines années. ■

7 Quels positionnements politiques pour les organisations du MOC ?

REGARDS CROISÉS • CSC, VIE FÉMININE, MUTUALITÉS CHRÉTIENNES, MOC

L'ambition de cette journée d'études du CIEP était d'appréhender la question de la petite enfance comme un enjeu social et politique global et complexe. Un enjeu qui inclut la question de l'accueil mais qui déborde très largement cette question, incluant des enjeux tels l'accès à l'emploi, socialisation, bien-être individuel et collectif, etc.

Les interventions de ce matin ont montré la complexité institutionnelle énorme de la thématique, tous les niveaux de pouvoir étant concernés. C'est également un secteur traversé par des dynamiques d'inégalités importantes, inégalités de genre, mais aussi de nature socio-économique. L'objectif de cette table ronde est de croiser trois regards par rapport aux enjeux politiques et sociaux de la petite enfance. Un regard syndical, un regard d'un mouvement féministe d'éducation permanente et un regard mutualiste. Les intervenants sont: Cécile De Wandeleer, directrice du service d'études de VF, Yves Hellendorff, secrétaire nationale à la CNE, en charge de nombreux secteurs du non marchand, dont l'accueil de la Petite Enfance. Et Jean-Pol Scieur, directeur de SoliMut, porte-parole des mutualités. Deux questions très simples et très générales leur sont posées :

- Au vu de ce qui a été dit, et de votre expérience propre et au départ de votre situation, quels sont ; pour vous, les enjeux majeurs qui traversent le secteur de la petite enfance
- Quelles sont les pistes d'action politique prioritaires

A. Une vision féministe :

Vie Féminine - Cécile de Wandeleer

A partir du travail qu'on fait dans le mouvement et qui touche aux enjeux de la petite enfance, deux axes nous tiennent à cœur actuellement : l'accueil de l'enfance et la question des allocations familiales, dont on n'a pas parlé encore aujourd'hui mais qui est, bien sûr, liée.

Accueil de la Petite Enfance

Sur l'accueil de la Petite Enfance, l'axe principal de nos revendications est « *Un enfant, une place d'accueil de qualité et une responsabilité collective de la société* ». Cette revendication se décline en plusieurs aspects : « un enfant égal une place », c'est l'idée de 100% de taux de couverture, ce qui signifie qu'il faut se remettre dans une logique de droit de l'enfant à un accueil, sous toutes ses formes. Le point d'entrée, pour nous, c'est évidemment le fait que ce qu'on veut, c'est que les choix de vie des femmes ne soient pas contraints par le manque de places. Il faut que toutes les femmes aient la possibilité de travailler, de souffler, de se former sans que ce soit conditionné aux places pour leurs enfants. C'est le premier point d'entrée.

L'autre point d'entrée, c'est que ce soit un droit de l'enfant de bénéficier d'une structure d'accueil de qualité, d'un réseau d'activités extrascolaires, dont on n'a pas beaucoup parlé et qui, pour nous, est assez important. En faire un droit, c'est un enjeu d'accessibilité symbolique,

32

tout comme l'accès à l'école maternelle. Des liens doivent encore être faits entre le secteur de l'accueil de la Petite Enfance et celui de l'école maternelle pour améliorer cette accessibilité.

Le troisième point d'entrée est la diversification des services proposés, en mettant l'accent sur les différentes formes d'accueil, qui tiennent compte des « besoins », que ce soit par rapport aux horaires, aux réalités sociales vécues, mais aussi à l'accès géographique, culturel et symbolique. Par exemple, pour certains parents, c'est plus facile de mettre leur enfant dans une structure de type familial plutôt qu'une structure de type collectif.

Bien sûr, le développement des services d'accueil ne doit pas se faire au détriment des travailleuses, et si on élargit les horaires, ça ne doit pas renforcer les pressions d'un marché du travail déjà extrêmement dur.

Des bonnes conditions de travail pour les professionnel-le-s, reconnues, valorisées et formées ça rentre dans la définition d'un accueil de qualité. Il s'agit de dire que la formation de professionnels ne concerne pas seulement la formation initiale mais aussi toute l'importance d'avoir une formation dite continue et des temps de réflexivité sur les pratiques.

Un autre accent doit être mis sur la question de l'éducation non-sexiste qui est également un enjeu important et qui se pose dès la petite enfance. Le travail doit se faire en complémentarité avec les autres politiques : santé, soutien à la parentalité, contre la violence (à l'égard des enfants, mais également les violences conjugales), contre la précarité.

Enfin, je dirai quelques mots sur la question du financement. Chaque service doit, bien sûr, recevoir un financement de base suffisant, avec éventuellement un financement complémentaire pour des actions ponctuelles spécifiques. Une proposition serait aussi de passer d'un financement basé sur des catégories de types d'accueil, à un financement sur base d'objectifs ou d'axes d'actions, pour laisser la place à une diversité de solutions d'accueil face à la diversité de besoins. Un décret spécifique consacré à l'accueil et l'éducation du jeune enfant devrait être élaboré, afin de coordonner ces politiques

à un seul niveau. Même si des financements peuvent provenir de différents endroits, il faudrait qu'ils soient coordonnés à un seul endroit.

Allocations familiales

Pour le moment le mouvement a une campagne sur le sujet des allocations familiales, dont je vais vous donner quelques éléments en lien avec la question de la Petite Enfance.

Pour cette campagne, on a interrogé des femmes. Parmi les résultats, pour une majorité de femmes, les allocations familiales doivent rester un complément de revenu destiné aux soins et à l'éducation des enfants. Les femmes utilisent cet argent pour des dépenses quotidiennes de base : éducation, habillement, alimentation, frais scolaires. Il y a aussi des aspects de santé, de crèche et de garderie, et tout ce qui concerne les loisirs : stages, sport, Culture. Ce sont vraiment les dépenses de base. Pour un cinquième des femmes, les allocations familiales permettent aussi de payer des factures de base : loyer, énergie. Cette question rentre donc bien dans une mission de lutte contre la précarité notamment, puisque, selon des chiffres de FAMIFED, 11% d'enfants supplémentaires vivraient dans la pauvreté sans les allocations familiales. Et ce sont les chiffres pour la Belgique, mais si on prend la Région bruxelloise ou la Région wallonne, les chiffres sont encore plus alarmants. Les allocations familiales ne sont donc pas un luxe pour ces familles.

Vie Féminine se fait donc le relais des attentes des femmes qui, dans la majorité des cas, soutiennent l'idée d'avoir un montant unique pour chaque enfant (sans différence de rang). Actuellement, pour le premier enfant, de 0 à 6 ans, le montant de base est de 90 euros. Ce qui est une somme dérisoire par rapport à ce que représente un premier enfant (crèche, lait, vêtements, etc.) et aux besoins réels des familles. Si on demande aux femmes ce qu'elles estiment être un montant acceptable, elles vont le mettre plus ou moins au niveau du 2^{ème} enfant actuellement, c'est-à-dire autour de 167 euros. Il faut également que le système d'allocations familiales réponde à des besoins spécifiques, notamment pour les familles qui en ont le plus besoin :

familles monoparentales, familles avec enfants handicapés, famille avec un parent au chômage, etc. Il y a donc l'idée que les allocations familiales doivent continuer à agir et être renforcées en tant que mécanisme correcteur des inégalités entre les familles et entre les enfants.

Pour conclure, il faut vraiment, de notre point de vue, qu'on ait une politique ambitieuse sur les deux volets. Ça veut dire aussi si l'on fait un grand chantier pour l'accueil de l'enfance d'un côté, et un chantier sur les allocations familiales de l'autre, il faut mettre en place des convergences. Il y a le danger évidemment d'essayer de globaliser le tout dans un package familial. On voit à quel point les besoins sont énormes, les politiques sont aussi importantes les unes que les autres. Choisir l'une au détriment de l'autre ça va appauvrir des secteurs déjà précaires et des familles qui le sont tout autant. Pour que cette convergence ait lieu, il faut garder une concertation importante avec les organisations dites familiales, tant dans la réforme de l'accueil de l'ONE que pour les allocations familiales. Pour nous, c'est important de conserver ce mécanisme et de maintenir tous les acteurs autour de la table.

B. Un point de vue mutualiste :

Solimut - Jean Pol Scieur

Les mutualités et les coopératives sont des outils qui ont été développés par le secteur non-marchand, l'associatif, pour contrer la main invisible du marché. Il faut garder ça à l'esprit. Les mutualités sont un des gestionnaires de l'assurance maladie invalidité obligatoire. Cette mission leur a été reconnue et confiées par nos législateurs avec une belle construction juridique qui a été renouvelée récemment. A côté de ça, la mutualité a un profil d'entrepreneur social, on entreprend des choses et on le fait de manière sociale et sans but lucratif. Et enfin, et ce n'est pas la dernière mission, nous sommes un mouvement qui rassemble des asbl socio-éducatives qui ont chacune leur public privilégié (Jeunesse et Santé, Altéo, Enéo, etc). Et donc, ce mouvement a un aspect entreprise et un aspect gestionnaire.

Quelques revendications de la MC

Sur la dimension gestionnaire, deux thèmes nous préoccupent. Le premier, c'est le lien entre la précarité, la pauvreté et la santé, lien qui est très fort. On observe qu'il y a un lien entre, par exemple, la nationalité de la maman et le taux de mortalité (à Bruxelles), ainsi qu'un lien entre le revenu et le taux de mortalité. Des statistiques sur des outils ou des conditions financières spécifiques pour certaines prestations montrent également des disparités. Par exemple même quand les soins dentaires pour les enfants sont gratuits, on observe que les enfants de familles bénéficiant du statut BIM (bénéficiaire à intervention majorée) fréquentent beaucoup moins le dentiste que les familles qui n'ont pas ce statut. Ces éléments nous interpellent et doivent nous mobiliser en tant que mouvement mais aussi en tant que porteurs d'une parole auprès du législateur.

Dans la sécurité sociale, il existe beaucoup de mécanismes correcteurs : le statut de BIM, le « maximum à facturer », entre autres, que nous devons examiner et évaluer pour les faire évoluer. C'est le rôle des mutuelles que d'interpeller les politiques. Par rapport à la Petite Enfance, sur laquelle nous ne sommes pas vraiment actifs, on constate qu'il y a tellement d'intervenants, de pouvoirs subsidiaires, tellement de problématiques qui s'entrechoquent que l'on doit vraiment avoir une approche globale.

Parmi les revendications de la mutualité, figure celle de supprimer le ticket modérateur pour les enfants de moins de 18 ans. Cela aurait tout de suite un impact sur la précarité dans les familles.

Une autre de nos revendications concerne les suppléments d'honoraires qui sont demandés aux enfants hospitalisés, surtout au vu du nombre d'enfants hospitalisés entre 0 et 3 ans qui est assez important. Ces suppléments sont énormes, or, c'est un vrai scandale qui est dénoncé par la mutuelle. Il est impératif de supprimer ces suppléments, réclamés, par exemple, lorsque l'enfant doit être en chambre individuelle et, notamment, en médecine pédiatrique et en chirurgie pédiatrique, on doit supprimer les suppléments d'honoraires.

De nombreux membres s'adressent à nous et nous adressent des questions. Ils sont perdus devant la quantité de conseils médicaux, d'infirmières, etc. On devrait pouvoir coordonner l'information et la mettre à disposition en termes simples pour les enfants mais aussi pour les adultes. La mutualité remplit un rôle de dernier filet, de dernier interlocuteur.

La mutuelle : entrepreneur et assureur social : quelques exemples

Chaque membre de la mutuelle paye une cotisation, minimale (entre 10 et 15 euros, selon les régions). Avec ces cotisations, nous faisons beaucoup de choses, et ça nous permet d'être un précurseur de la sécurité sociale obligatoire. On espère, en créant des nouveaux services, que l'assurance obligatoire va, un jour, pouvoir les couvrir. Nous soutenons également nos asbl socio-éducatives, ce qui me permet d'aborder le troisième volet. Par exemple, Jeunesse et Santé qui organise des camps, des plaines, des séjours et, en particulier, des plaines « mixtes » c'est-à-dire avec des enfants avec et sans handicap. Nous sommes également en train de tester des plaines avec des enfants de 2 ans et demi (normalement, c'est 3 ans) pour répondre à une demande existante. Par ailleurs, dans notre assurance complémentaire, on a instauré un service qui rembourse le ticket modérateur pour les enfants de 0 à 18 ans. Cette revendication qu'on espère, un jour, voir intégrée à l'assurance obligatoire, on la met déjà en œuvre dans la complémentaire.

Service de garde d'enfants malades

Un service dont nous ne sommes pas peu fiers, c'est la garde d'enfants malades. Nous avons organisé dans toutes les régions, avec différents partenaires, des services de garde d'enfants malades. Le principe est que les familles peuvent obtenir jusqu'à dix jours gratuits pour une garde d'enfant malade dans un service agréé par nous, avec des conditions de qualité (accompagnement, formation, encadrement). Nous ne sommes pas les opérateurs de ce service mais demandons à d'autres acteurs de le mettre en œuvre pour nous. On espère, en faisant cela,

qu'on a ouvert une porte pour le financement futur de ce service. Par ailleurs, nous soutenons, dans certaines régions, des consultations de l'ONE, les consultations de nourrissons, sur Bruxelles.

Pour nos asbl socio-éducatives, au public jeune, les revendications concernent principalement l'accessibilité aux infrastructures, notamment celles des écoles qui sont de plus en plus réticentes à nous les prêter. On a donc de plus en plus de difficultés à faire nos camps et nos plaines ? plans. Or, et c'est la problématique pour les activités des enfants, le cadre légal est de plus en plus contraignant. Cela est à la fois un bien car ça sécurise les activités mais ça complique également le travail des organisations, notamment par rapport aux volontaires. Or, si on n'a pas de volontaires et qu'on ne reconnaît pas leur rôle, on ne peut pas organiser des activités pour les enfants.

C. Le point de vue syndical : entre défense des travailleurs et bien-être de l'enfant : CNE-CSC - Yves Hellendorff

Le positionnement syndical en matière d'enfance a deux pôles. Celui de représentant des travailleurs qui cotisent, qui est là pour favoriser et développer des initiatives mises en place pour favoriser l'employabilité et la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Et puis, de l'autre côté, celui de mandataire par la CSC au Conseil d'avis de l'ONE, à son Comité de programmation notamment et dans une série d'autres endroits où se réfléchissent la question de la Petite Enfance. Ces deux pôles peuvent parfois entrer en contradiction même si certains enjeux gagneraient à voir se renforcer les articulations entre eux.

Sécurité sociale et pauvreté des enfants

On observe que, alors qu'on réfléchit à une réforme des milieux d'accueils et où l'on voudrait renforcer la sécurité sociale de manière globale et avec de nouvelles prestations, on observe que la sécurité sociale se replie sur des zones de solidarités beaucoup plus réduites

par la réforme de l'Etat. Or, toute solidarité se déforce par la limitation de la zone sur laquelle elle s'exploite. Nous sommes dans un dispositif qui s'affaiblit au niveau de la sécurité sociale. Et donc, en tant que syndicat, on peut mettre en place de nouveaux dispositifs mais, aujourd'hui, nous sommes surtout en train de nous battre pour maintenir une série de choses. Il est fondamental de percevoir que, au delà des revendications que nous devons continuer à porter, nous aurons une responsabilité aussi sur les priorités qui seront données aux réformes futures.

Alors qu'un rapport vient de sortir sur la pauvreté des enfants en Belgique, montrant une situation alarmante, il est évident qu'il est fondamental de maintenir un système d'allocations familiales fort après la réforme de l'Etat. Cependant, si on met ça en lien avec la problématique de la participation financière des parents, qui est à repenser et rénover, on voit qu'on ne peut pas faire abstraction de la question de la déductibilité fiscale des frais de garde, qui est une injustice énorme. En effet, ceux qui payent le taux d'impôt le plus élevé, sont ceux à qui ça coûte le moins. C'est donc aux familles qui ont les plus hauts revenus que ça profite le plus.

Bien-être des travailleurs vs bien-être des enfants

Par ailleurs, en tant que syndicalistes représentant à la fois le dispositif général et les conditions de travail du personnel, on est un peu en difficulté : il faut donc retrouver des balises et réintégrer des moyens d'actions pour mener des politiques un peu cohérentes.

Prenons l'exemple de la flexibilité. J'ai entendu tout à l'heure une demande d'augmentation de la flexibilité de l'accueil. La question à se poser est de savoir quel est le modèle qu'on veut. Il y a eu une ministre qui a voulu faire de l'accueil extrascolaire au domicile des parents, avec des titres services. L'idée était qu'il était normal qu'on puisse garder l'enfant jusqu'à 20h en accueil extra-scolaire. Parce qu'il y a des gens qui travaillent jusqu'à 19h et ont ce besoin. On est donc devant l'enjeu suivant : est-ce qu'on adapte le milieu d'accueil aux exigences du monde du travail et de la production, c'est-à-dire la flexibilité accrue, ou bien met on en avant les limites

des droits de l'enfant et de son bien-être ? L'un ou l'autre ne sont sans doute pas possibles totalement, mais nous devons, à chaque fois, réfléchir en tenant compte de ces deux éléments.

Les conditions de travail du personnel en termes de flexibilisation, d'employeur crédibles, en termes de capacité de financement et de pérennité, et qui rentrent dans une logique non marchande réelle, c'est fondamental pour les travailleurs du secteur. Mais est-ce que c'est possible, dans l'accueil extra scolaire, d'échapper à du travail au noir, du travail gris, des ALE? C'est la réalité du secteur de l'accueil extrascolaire. Alors, faut-il blanchir l'accueil extrascolaire au risque de réduire l'offre ? C'est encore un type de défi sur lequel nous avons des enjeux divergents. Donc, nous préférons parler de « positionnements », plutôt que de « revendications pures et dures ». Il est crucial de remettre au centre les repères permettant d'avoir une grille d'analyse qui montre les interactions et l'effet domino entre les différents éléments : « si je bouge tel pion, j'améliore tel élément mais je déforce tel autre ».

Commercialisation du secteur de l'accueil et privatisation de la sécurité sociale

Un autre aspect que nous n'avons pas encore relevé aujourd'hui est la commercialisation du secteur par des opérateurs marchands qui viendraient augmenter l'offre et le nombre de places d'accueil. Or nous savons tous qu'il y a des holdings financiers qui font le pied de grue devant les autorités compétentes et essaient de leur vendre l'idée de chaînes de maisons d'enfants, dispersées, où seront offertes des places d'accueil marchandes, non subventionnées mais agréées. Des opérateurs qui disent : « *Nous, on peut à la fois assurer l'aspect immobilier-construction, et même, on peut se passer du financement : on va simplement écrémer la population. On va prendre ceux qui peuvent payer et les autres iront dans les crèches subventionnées qui, par ce fait-là, verront les PFP diminuer et seront fragilisées dans le cadre du dispositif général.* » Ce genre de situation, on le vit dans tous les secteurs de la santé. La question est : « *est-ce qu'on est en capacité, aujourd'hui, de mettre des financements publics en suffisance pour créer une offre publique* ».

suffisante ou bien a-t-on basculé dans un système de quasi marché? »

Si l'on prend la sécurité sociale fédérale, on observe que, quand le Gouvernement fait un tax shift (soi-disant), on réduit les cotisations de sécurité sociale, et on va chercher l'argent pour un tiers dans les prestations de la sécurité sociale, dans les mutuelles (par exemple, en réduisant la durée du séjour à la maternité). Or, tout est lié. On a réduit les cotisations de sécurité sociale et on a augmenté les coûts pour la population des prestations auxquelles elle avait droit gratuitement avant. Donc, on commercialise tout en disant aux gens qu'ils vont gagner plus et qu'avec ça, ils vont pouvoir choisir l'opérateur. Ca veut dire qu'au lieu de subventionner l'offre et les services, on solvabilise la demande : on donne de l'argent à l'utilisateur à qui on dit qu'il va payer le prix coutant, tout en faisant, par ailleurs, un appel d'offres pour trouver des opérateurs, marchands ou non marchands. Ce système existe déjà en Europe de manière massive. En France, 70% de la chirurgie froide, c'est-à-dire bien rodée et aux

protocoles bien définis, sont dans les mains des cliniques privées à but lucratif. Cette chirurgie est la plus rentable. Ce qui fait que les autres hôpitaux du «secteur public » n'ont plus ce marché.

C'est sur la même logique. Ce que nous disons par rapport à la réforme des milieux d'accueil, c'est vraiment de dire : « *essayons de voir, à la fois les éléments sur lesquels nous devons absolument garder la ligne de flottaison. Il y a des tabous, des choses sur lesquelles nous ne pouvons pas transiger sauf à perdre nos repères et céder à « l'américanisation du modèle où seuls ceux qui auront les moyens, pourront accéder, les autres devant aller à l'assistance publique.* »

Par contre, croire qu'on peut créer le bien-être social et un accueil de qualité répondant aux objectifs de l'employabilité et du développement psychosocial de l'enfant, ainsi qu'à une volonté de rééquilibre social et d'une société de l'intégration, dire qu'on peut faire ça sur le dos des travailleurs (titres services, non statut, flexibilité), pour le Syndicat, ça serait toujours non. ■

8 Revendications de Vie Féminine pour la petite enfance

Par Cécile DE WANDELEER – Directrice du service d'études de Vie Féminine

Actuellement, Vie Féminine suit attentivement deux politiques qui sont essentielles pour la petite enfance: la politique d'accueil de l'enfance et les allocations familiales. Ces sont aussi deux politiques importantes pour les femmes qui portent encore bien souvent la responsabilité des enfants au quotidien. Dans un contexte de réforme, tant pour l'accueil de l'enfance que pour les allocations familiales, Vie Féminine tient à réaffirmer l'égle importance de ces deux politiques et refuse tout développement de l'une au détriment de l'autre. En clair, pour nous, il est hors de question de diminuer les allocations familiales pour développer les services d'accueil de l'enfance. Pour les femmes et les familles, les deux sont tout à fait nécessaires.

L'ACCUEIL DE L'ENFANCE : « Un enfant = une place d'accueil de qualité »

• 100% de taux de couverture

Pour nous, les enfants et les parents ont un droit à l'accueil. C'est la seule solution pour parvenir à une réelle égalité entre hommes et femmes, mais aussi pour améliorer l'égalité entre enfants. Avoir une place pour chaque enfant, en faire un droit, cela renforce évidemment l'accessibilité réelle mais aussi symbolique, un peu comme pour l'école maternelle.

• Développer les trois fonctions de l'accueil

L'accueil de l'enfance ne peut pas être juste un moyen pour les parents d'aller travailler. Il n'a

pas qu'une fonction économique. Il doit également viser d'autres fonctions : éducative et sociale, en complémentarité avec des politiques spécifiques (comme la politique de la santé, le soutien à la parentalité, la lutte contre la précarité et l'exclusion, la prévention des violences, etc.). La fonction sociale vise la protection des enfants et la prévention en matière de santé, de précarité,... La fonction éducative permet la socialisation de l'enfant hors de son milieu familial et élargit ses horizons et ses compétences.

• De bonnes conditions de travail pour les professionnel-le-s

Vie Féminine défend depuis de très longues années un statut complet de travailleuse salariée pour les accueillantes conventionnées. Mais cela ne s'arrête pas là. D'autres éléments doivent absolument être améliorés, notamment :

- les conditions de travail des travailleuses de l'accueil extra-scolaire ;
- l'accès des professionnelles à une formation initiale et continue de qualité qui développent leurs compétences professionnelles, notamment dans le champ des trois fonctions de l'accueil ;
- des temps réflexifs et d'échanges entre professionnelles sur les pratiques,...

• Mode de financement

Aujourd'hui, le financement est morcelé et manque de cohérence et de coordination. Les services doivent dépenser beaucoup d'énergie pour jongler entre les différentes sources de financement. Chaque service doit donc recevoir

un financement de base suffisant. Des sources complémentaires pourraient être liées au développement de projets spécifiques par rapport aux fonctions de l'accueil et aux réalités du terrain dans lequel s'ancre le service. Ce nouveau mode de financement, coordonné, pluriannuel - pourquoi pas sur base d'un modèle comme « le contrat-programme » en éducation permanente - doit être inscrit dans un décret.

« LES ALLOCATIONS FAMILIALES, J'Y TIENS ! »

Les allocations familiales contribuent réellement à diminuer les inégalités économiques et la précarité des familles : 11% d'enfants en plus seraient pauvres sans les allocations familiales au niveau belge, ce qui signifie que ce chiffre est encore plus important pour la Wallonie et Bruxelles. C'est un complément de revenu important - voire essentiel - pour beaucoup de familles et qui a de nombreux usages en fonction des réalités des familles et des besoins des enfants. Rappelons également que dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui sont allocataires de ces prestations, dans un contexte de société où leur autonomie économique reste fragile.

Vie Féminine a réalisé en 2015 un travail de consultation et de rencontre avec le public sur la question des allocations familiales via une enquête, des animations collectives et une campagne, afin d'affiner notre vision et nos revendications pour cette politique, mais aussi de faire entendre la voix des femmes dans les lieux de décision.

Pour nous, il faut que les allocations familiales restent profondément ancrées dans les principes et valeurs de la sécurité sociale : solidarité et redistribution. Elles sont aussi un droit, notamment inscrit dans l'article 23 de la Constitution, comme d'autres droits socio-économiques. Cela renvoie pour nous à différents principes :

- L'universalité : la politique doit être le plus inclusive possible. Cela lui donne une légitimité puisque (presque) tous les enfants, toutes les familles, sont concernées. Cela simplifie aussi le système en termes d'ouverture du droit. Mais évidemment cela pose aussi des ques-

tions délicates : qu'en sera-t-il des enfants de sans-papiers qui vont pourtant à l'école ? quel financement complémentaire pour des enfants dont les parents ne contribuent pas au système social belge (cotisations, fiscalité,...).

- L'accessibilité : les démarches pour bénéficier d'un droit doivent être simples et les institutions respectueuses des familles. Dans notre enquête, comme dans d'autres (caisses, FAMI-FED), au moins trois quarts des familles sont satisfaites du service qu'elles reçoivent. Mais cela laisse quand-même un quart des familles avec des problèmes de différents ordres (difficultés administratives, droit pas adapté à leur réalité, service peu efficient, etc.). La question de savoir qui et surtout comment les allocations familiales seront calculées et payées est dès lors un enjeu important. Pour nous, ces institutions devront respecter une logique de mission de service public et s'inscrire dans une philosophie de service aux familles de qualité et une logique d'automaticité du droit.
- Le maintien des droits acquis : la transition entre le fédéral et les entités fédérées ainsi qu'un passage à un nouveau système d'allocations familiales ne doivent pas pénaliser les familles qui bénéficient déjà des allocations familiales.

Enfin, il y a un grand enjeu pour redéfinir le modèle et les montants d'allocations familiales pour les adapter aux réalités d'aujourd'hui. En effet, les allocations familiales n'ont pas suivi l'évolution du coût de la vie, le coût de l'enfant a augmenté avec les besoins accrus en matière d'éducation, de santé, de loisirs, etc. Les formes de famille ont également évoluées et le contexte social actuel montre une augmentation de la précarité des familles et des enfants et des inégalités sociales en général. C'est ce qui nous amène à demander :

- Une suppression des rangs : ce fonctionnement hérité du système nataliste de l'après-guerre n'est plus perçu comme légitime aujourd'hui. L'aide aux familles nombreuses - plus rares aujourd'hui - doit sans doute être réfléchi autrement ((suppléments sociaux, autres soutiens,...));

- une augmentation globale des montants : les 90 euros payés pour le premier enfant sont en tout cas inacceptable et le montant de base devrait s'approcher du montant actuel pour le 2^e enfant (soit 167 euros) ;
- une politique de suppléments sociaux pour soutenir les familles qui connaissent des situations spécifiques et difficiles : revenus

insuffisants, familles monoparentales et familles nombreuses, handicap d'un enfant,...

Pour terminer, il nous semble essentiel de rappeler que dans ces deux secteurs, il faut maintenir une concertation avec les organisations représentant les femmes et les familles, car nous avons un point de vue spécifique sur ces politiques. ■

8 Conclusions

Par Christian KUNSCH - Président du MOC

Au terme d'une journée passionnante par la qualité des présentations ainsi que des échanges, je souhaite vous livrer 7 réflexions en guise de conclusions.

Dans le mouvement, on a de la suite dans les idées... En 2013, l'accueil de l'enfance figurait parmi les 6 thèmes jugés prioritaires du MOC pour les élections de 2014. Vous avez pu visionner ce matin, en ouverture, la capsule vidéo qui avait servi d'outil pédagogique et vous trouverez dans la farde de cette journée le dossier qui l'accompagnait. Le MOC plaide déjà pour une politique ambitieuse de l'accueil de l'enfance au service d'une société plus égalitaire.

Ce thème est au cœur du travail de nos organisations constitutives comme Vie Féminine, la CSC, la Mutualité chrétienne et de partenaires dans divers plateformes associatives. Pour travailler ce thème comme d'autres, nous sommes fidèles à une démarche d'éducation permanente, le « voir, juger/analyser, agir » qui allie à la fois des réflexions comme celles d'aujourd'hui débouchant sur des revendications politiques, mais également l'organisation de services concrets destinés à répondre à des besoins peu ou mal couverts à destination de publics plus fragiles, comme les consultations pré et post natales et les Accueilantes à domicile de Vie Féminine, les Gardes d'enfants malades de la Mutualité chrétienne, etc.

En abordant la thématique de l'accueil de l'enfance, nous sommes au cœur d'un sujet qui,

comme d'autres problématiques, rassemble beaucoup d'enjeux de société qui questionnent les valeurs fondamentales que le MOC, ses organisations constitutives et ses partenaires défendent, comme la lutte contre les inégalités, la solidarité, la justice sociale. Ces enjeux sont par exemple comment améliorer l'accès à un droit universel fondamental comme celui de l'accueil de l'enfance et du manque de places d'accueil disponibles ? Face à la croissance de la pauvreté et des inégalités, quelles réponses pertinentes apporter aux besoins de la petite enfance qui soient adaptées aux familles précarisées ?

La place des Services publics et du secteur Non-marchand est remise en question face à la présence croissante de services privés lucratifs qui cherchent à répondre aux demandes les plus solvables. Comment dans ce contexte, garantir une réelle égalité de chances et un accès à tous, particulièrement aux familles les plus démunies ?

Les travailleuses et travailleurs souhaitent légitimement bénéficier de conditions de travail satisfaisantes, d'une sécurité d'emploi, d'un véritable statut aussi complet que possible pour sortir de leur situation de précarité. C'est pourquoi la difficulté de finaliser le statut des Accueilantes réclame notre mobilisation et doit constituer une priorité pour notre action.

La question du financement des services collectifs confrontés aux défis de l'équilibre des finances publiques et à un contexte insti-

tutionnel est rendu plus complexe par le transfert des compétences dans le cadre de la 6^e Réforme de l'Etat. Cécile De Wandeleer de Vie Féminine a eu raison d'aborder la problématique des Allocations familiales régionalisée ainsi que celle des moyens disponibles pour le FESC.

La question de l'accueil de l'enfance rencontre trois fonctions principales, comme l'a rappelé Anne Teheux de Vie Féminine - FSMI, pour un développement du bien-être des enfants mais également pour la prise en compte des besoins des femmes et des familles :

- une fonction sociale : protéger et accompagner les enfants et leurs parents face aux aléas de la vie dans un souci de solidarité sociale entre les familles et d'égalité entre tous les enfants
- une fonction éducative : permettre à tous les enfants de rejoindre un environnement éducatif de qualité axé sur la socialisation, le développement physique, intellectuel et socio-affectif, la perspective d'autonomie personnelle et d'émancipation sociale ainsi qu'une éducation plus égalitaire.
- une fonction économique : permettant aux mères et pères d'être disponibles pour leurs activités professionnelles ou d'intégration dans un cadre d'égalité entre les femmes et les hommes et offrant aux travailleuses et travailleurs du secteur des emplois de qualité dont un statut complet.

Nous avons mis le doigt sur la nécessité d'une vision à long terme au départ de l'opportunité du projet de réforme de l'accueil de la petite enfance de l'ONE présenté par Benoît PARMENTIER, administrateur-général. Une réponse partielle aux besoins de la Petite Enfance engendre des conséquences négatives qui se mesureront à long terme : les décrochages et échecs scolaires, l'accroissement des inégalités, etc, ce qui entraînera inévitablement un surcroît de dépenses. Par conséquent, ne pas investir, c'est aller au-devant d'autres coûts « réparatoires ».

Notre préoccupation ne doit pas seulement être la question de l'accueil. La politique

de la Petite Enfance doit aussi inclure l'enseignement, l'avenir des allocations familiales, mais aussi la lutte contre la précarité, la promotion de la santé, la lutte contre la violence, etc. La lutte contre la pauvreté et la croissance des inégalités, doit-être une priorité absolue. L'augmentation constatée de la mortalité infantile est une illustration criante des dégâts qu'engendre une politique d'austérité. La gestion des finances publiques dans un contexte de déficit budgétaire, rend difficile le financement pourtant indispensable de places d'accueil supplémentaires.

Ces exemples illustrent la nécessité de cultiver la complémentarité entre les différentes politiques. Nous sommes face à des priorités absolues qui réclament plus de convergences et de transversalités pour une politique ambitieuse de l'enfance ayant pour but un réel progrès social. Je vous renvoie aux revendications reprises dans la note du CIEP MOC en 2013.

Notre mouvement montre toute son utilité et son importance lorsqu'il parvient, comme aujourd'hui, à mettre différents acteurs autour de la table afin de confronter les différents points de vue, construire le plus grand dénominateur commun et s'accorder sur des revendications politiques prioritaires à défendre.

Nous ne voulons pas que cette journée reste sans suite. Nous voulons relancer un groupe de travail sur la petite enfance ouvert à celles et ceux qui le souhaitent et actifs tant au sein des organisations constitutives que des organisations partenaires. Nous veillerons à aborder en priorité la question du statut des accueillantes et l'enjeu du nombre de places d'accueil. Nous souhaitons nous inscrire dans la démarche de réflexion lancée par l'ONE et veillerons à inscrire la politique de la petite enfance dans nos réflexions à l'horizon 2018, année des élections communales.

En conclusion, l'accueil et la politique de l'enfance sont des thématiques à haute valeur sociale et un enjeu évident de progrès social pour les enfants, leurs parents et les travailleuses et travailleurs des secteurs concernés. Dans ce cadre, nous entendons œuvrer :

- pour un accueil de qualité adapté aux besoins des femmes et des familles ;
- pour un accueil financièrement accessibles à tous avec une attention prioritaire aux femmes et aux familles les plus pauvres ;
- pour le bien-être et le développement des enfants.

Pour ces raisons, la politique de l'enfance reste, pour nous, prioritaire.

Merci à toutes et à tous, à l'équipe du CIEP qui a organisé la journée, aux différents intervenants et intervenantes, aux participantes et participants ainsi qu'aux acteurs de terrain présents aujourd'hui. ■

Lined writing area consisting of multiple horizontal dotted lines for text entry.

Avec le soutien



de Mouvement Social, scrl

Editeur responsable : Virginie DELVAUX, chaussée de Haecht, 579 - 1030 Bruxelles - 09/2016/mht- DCL